DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

ENQUETE PUBLIQUE

relative au projet de

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV)

du 11 septembre 2023 au 13 octobre 2023

ANNEXES AU RAPPORT D'ENQUETE

Commission d'Enquête :

Président : Didier CROZES
Membres : Michel BOUZON
Michel MILANDRI

Destinataires : CCAPV (2 ex)
Tribunal Administratif de Marseille

Annexes au Rapport d'Enquête

LISTE DES ANNEXES

1. Désignation des membres de la commission d'enquête par le TA de Marseille
2. Arrêté de prescription de l'enquête publique pris par la CCAPV
3. Avis d'enquête publique
4. Parutions d'annonces légales
5. PV de synthèse des observations

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

02/05/2023

N° E23000031 /13

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission 02/05/2023

Vu enregistrée le 20 avril 2023, la lettre par laquelle le Président de la Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) Alpes-Provence-Verdon.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Didier Crozes

Membres titulaires :

Monsieur Michel Milandri
Monsieur Philippe Lehoux

Suppléant :

Monsieur Michel Bouzon

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Président de la communauté de communes Alpes-Provence-Verdon, à M. Crozes, à M. Milandri, à M. Lehoux et à M. Bouzon.

Fait à Marseille, le 2 mai 2023

La Première Vice-Présidente,

Muriel JOSSET

2023 - 117

Envoyé en préfecture le 17/08/2023
Reçu en préfecture le 17/08/2023
Publié le
ID : 004-200068625-20230817-2023_117-AU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALPES PROVENCE VERDON
Sources de lumière

POLE URBANISME
Service planification urbaine

ARRETE N°394/2023
prescrivant l'enquête publique relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Alpes Provence Verdon

Annule et remplace l'arrêté N°383/2023

LE PRESIDENT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.143-22 et R.143-9 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles du chapitre III du titre II du livre Ier ;

Vu le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) approuvés par arrêté préfectoral du 24 novembre 2016, modifiés par arrêté préfectoral du 21 février 2023, et plus particulièrement la compétence en matière de schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

Vu la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, par délibération n°2020-05-23 du conseil communautaire en date du 17 novembre 2020 ;

Vu le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté par délibération n°2023-02-38 du conseil communautaire de la CCAPV en date du 11 avril 2023 ;

Vu les avis des Personnes Publiques Associées et des Personnes Publiques Consultées ;

Vu l'avis sur le SCoT de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) daté du 04/07/2023 présentation effectuée en commission le 29/06/2023 ;

Vu l'avis sur le SCoT du Comité de Massif Alpin daté du 27/06/2023, présentation effectuée en commission le 15/06/2023 ;

Vu la décision n° E23000031/13 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille, en date du 02/05/2023, désignant les membres de la commission d'enquête **;**

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Vu l'article L.123-4 du Code de l'environnement qui dispose qu'« [...] en cas d'empêchement d'un commissaire enquêteur, l'autorité chargée de l'organisation de l'enquête publique transfère sans délai à un commissaire suppléant, choisi par la juridiction administrative dans les conditions prévues au présent alinéa, la poursuite de l'enquête publique. Le public est informé de ces décisions » ;

Considérant que la composition de la commission d'enquête a évolué en application de l'article L.123-4 du Code de l'environnement visé supra, au sens où un commissaire enquêteur titulaire s'étant désisté, il est remplacé par le suppléant désigné initialement par la juridiction administrative dans les conditions prévues ;

Envoyé en préfecture le 17/08/2023
Reçu en préfecture le 17/08/2023
Publié le
ID : 004-200068625-20230817-2023_117-AU

Considérant qu'il y a lieu d'annuler et de remplacer l'arrêté N°383/2023 du 21 juillet 2023 en vue de rectifier une erreur matérielle contenue dans les mesures de publicités afférentes au lancement de l'enquête publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique est prescrite sur l'objet présenté ci-après et dans les conditions décrites aux articles suivants :

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur le périmètre des 41 communes de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon à savoir Allons, Allos, Angles, Annot, Barrême, Beauvezer, Blieux, Braux, Castellane, Castellet les Sausses, Chaudon-Norante, Clumanc, Colmars-les-Alpes, Demandolx, Entrevaux, La Garde, La Mure-Argens, La Palud sur Verdon, La Rochette, Lambruisse, Le Fugeret, Méailles, Moriez, Peyroules, Rougon, Saint-André-les-Alpes, Saint-Benoit, Saint-Jacques, Saint-Julien du Verdon, Saint-Lions, Saint-Pierre, Sausses, Senez, Soleilhas, Tartonne, Thorame-Basse, Thorame-Haute, Ubraye, Val de Chalvagne, Vergons et Villars-Colmars.

Le SCoT, créé par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000, dont le périmètre et le contenu ont été revus par l'ordonnance du 17 juin 2020 de modernisation des SCoT **est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie**. Elaboré pour **vingt ans**, il est destiné à servir de **cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles**, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat... Véritable **document pivot**, le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET...) ce qui permet aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui.

Le projet de SCoT arrêté en conseil communautaire de la CCAPV le 11 avril 2023 comprend le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), les annexes et le bilan de la concertation.
Il comprend aussi les avis des communes membres de l'établissement public porteur du projet, les avis des personnes publiques associées (PPA) et concertées (PPC), et les avis des commissions consultées conformément au code de l'urbanisme.
L'évaluation environnementale du SCoT figure dans les annexes. Conformément à l'article L.104-6 du Code de l'urbanisme, la CCAPV a sollicité la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe), autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, le 13/04/2023, laquelle a reçu le courrier de saisine en date du 18/04/2023.
Les observations de l'Autorité Environnementale ont été reçues à la CCAPV le 13/07/2023. Cet avis est inclus dans le dossier d'enquête publique. Un mémoire en réponse à l'avis de la MRAe avec des propositions de compléments vient compléter le dossier.
Les informations environnementales se rapportant au projet de SCoT pourront être consultées dans les mêmes conditions que le dossier, ces dernières étant intégrées au dossier SCoT. Le rapport de la MRAe compétente est par ailleurs annexé au dossier et consultable sur le site internet : www.mrae.developpement.durable.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 17/08/2023
Reçu en préfecture le 17/08/2023
Publié le
ID : 004-200068625-20230817-2023_117-AU

ARTICLE 2 : PERSONNE JURIDIQUEMENT RESPONSABLE

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) représentée par son Président, est juridiquement responsable du projet de SCoT. Elle est donc l'autorité compétente pour prendre la délibération d'approbation du SCoT.

Le siège de l'enquête est fixé **au siège de la CCAPV – 97 Zone Artisanale – B.P.2 - 04170 SAINT ANDRE LES ALPES**

ARTICLE 3 : DATES ET DUREE DE L'ENQUETE

L'enquête publique se déroulera **du lundi 11 septembre 2023 à 9 heures au vendredi 13 octobre 2023 à 17 heures** soit 33 jours consécutifs.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DE LA COMMISSION D'ENQUETE

La composition de la commission d'enquête désignée le 02/05/2023 (décision n°E23000031/13) par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille est la suivante :

- Monsieur Didier CROZES (Président)
- Monsieur Michel MILANDRI (membre titulaire)
- Monsieur Michel BOUZON (membre titulaire)

ARTICLE 5 : MODALITES DE CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE ET REGISTRES

Le dossier d'enquête publique comprenant le dossier d'arrêt du SCoT et les pièces qui l'accompagnent (voir article 1), ainsi que des registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un des membres de la Commission d'enquête seront déposés, pour mise à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles, aux jours et heures d'ouverture des lieux suivants :

- **Au siège de la CCAPV— 97 Zone Artisanale – B.P.2, 04170 Saint André les Alpes :**
  - du lundi au jeudi ➔ 9h00-12h00 / 14h00-17h30
  - Le vendredi ➔ 9h00-12h00 / 14h00-17h00

- **À l'antenne de Castellane—263 avenue Frédéric Mistral 04120 Castellane :**
  du lundi au vendredi ➔ 8h30-12h30 / 13h30-16h30

- **À la mairie d'Annot—Boulevard Saint-Pierre, Place du Grand Marché, 04240 Annot :**
  du lundi au vendredi ➔ 9h00-12h00

- **À la mairie d'Allos—7319 Rue de la Salle des Fêtes, 04260 Allos** :
  du lundi au vendredi ➔ 9h00-12h00 / 14h-16h30

Il est à noter que les dossiers en format papier à consulter étant identiques dans tous les lieux de consultation désignés ci-dessus, chaque personne intéressée pourra les consulter dans le lieu indiqué ci-dessus de son choix.
Le dossier pourra être également consulté via le site internet dédié à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/scot-ccapv
Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet du SCoT : https://scot.ccapv.fr/.
Un poste informatique sera mis à disposition gratuitement dans chacun des lieux d'enquête précédemment cités.

Envoyé en préfecture le 17/08/2023
Reçu en préfecture le 17/08/2023
Publié le
ID : 004-200068625-20230817-2023_117-AU

Dès la publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête, à ses frais et sur demande écrite adressée au siège de la CCAPV.

ARTICLE 6 : RECUEIL DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête publique, **exclusivement du lundi 11 septembre 2023 à 9 heures au vendredi 13 octobre 2023 à 17 heures,** les observations et propositions du public peuvent être :

- Consignées sur les registres d'enquête ouverts et signés par les commissaires enquêteurs à cet effet au siège de la CCAPV à Saint André les Alpes, à l'antenne de Castellane de la CCAPV, à la mairie d'Annot ainsi qu'à la mairie d'Allos (listés ci-avant) sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles.

- Envoyées par courrier au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante :
  Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
  Monsieur le Président de la Commission d'enquête du SCoT - Didier CROZES,
  97 Zone Artisanale - B.P 2
  04170 Saint André les Alpes
  La date limite de réception des observations par courrier est fixée au **vendredi 13 octobre 2023 à 17 heures cachet de la poste faisant foi.**

- Déposées sur le registre (numérique) dématérialisé sécurisé sur lequel le public peut consulter le dossier et transmettre ses observations et propositions directement à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/scot-ccapv

- Transmises par messagerie électronique via l'adresse courriel suivante : scot-ccapv@mail.registre-numerique.fr

Toutes les observations et propositions (registres papier des différents lieux de permanences, lettres, courriels) sont versées au registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

La réception des observations par messagerie électronique et sur le site internet dédié est limitée aux dates et horaires suivants :
Du lundi 11 septembre 2023 à 9 heures au vendredi 13 octobre 2023 à 17 heures.

Un poste informatique avec accès gratuit à internet sera mis à disposition du public au siège de la CCAPV à Saint André les Alpes, à l'antenne de Castellane, à la mairie d'Annot et à la mairie d'Allos aux jours et heures d'ouvertures indiqués (cf. article 5) sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles.

Afin d'assurer une information complète du public, l'ensemble des observations ou propositions (courriers, courriels et registres papier) sera mise à disposition, dans les meilleurs délais, sur le site internet dédié.

Envoyé en préfecture le 17/08/2023
Reçu en préfecture le 17/08/2023
Publié le
ID : 004-200068625-20230817-2023_117-AU

ARTICLE 7 : PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Les trois commissaires enquêteurs recevront le public aux jours, lieux et horaires des permanences physiques mises en place pendant la durée de l'enquête, comme suit :

MAIRIE D'ANNOT	MAIRIE D'ALLOS	ANTENNE CCAPV - CASTELLANE	SIEGE CCAPV – ST ANDRE LES ALPES
lundi 11 septembre 2023 de 9H à 12H	mercredi 13 septembre 2023 de 9H à 12H	lundi 11 septembre 2023 de 9H à 12H	lundi 11 septembre 2023 de 9H à 12H
mercredi 20 septembre 2023 de 9H à 12H	mardi 26 septembre 2023 de 14H à 17H	mercredi 20 septembre 2023 de 9H à 12H	mercredi 20 septembre 2023 de 14H à 17H
jeudi 5 octobre 2023 de 9H à 12H	jeudi 5 octobre 2023 de 9H à 12H	mercredi 27 septembre 2023 de 9H à 12H	jeudi 5 octobre 2023 de 9H à 12H
vendredi 13 octobre 2023 de 14H à 17H (*)		vendredi 13 octobre 2023 de 14H à 17H(**)	vendredi 13 octobre 2023 de 14H à 17H

(*) les bureaux de la mairie seront ouverts exceptionnellement au public l'après-midi du 13 octobre 2023
(**) les bureaux de l'antenne CCAPV de Castellane seront ouverts exceptionnellement au public jusqu'à 17h le 13 octobre 2023.

ARTICLE 8 : CLÔTURE, REMISE DU RAPPORT ET CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres papier seront remis par la CCAPV sans délai au Président de la Commission d'Enquête. Ces registres seront clos et signés par les commissaires enquêteurs et contresignés par un représentant de la CCAPV.

Dès réception des registres et documents annexés contenant l'exhaustivité des observations et propositions reçues, et dans un délai de huit jours, le Président de la Commission d'Enquête communiquera au responsable du projet, un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales. Le Président de la CCAPV disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations en réponse.

Le Président de la Commission d'Enquête adressera au Président de la CCAPV simultanément son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de 30 jours (sous réserve de prolongation) à compter de la fin de l'enquête, accompagnée des registres et pièces annexées.

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L.123-15 et R.123-19 du code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera adressée à Monsieur le Préfet du département des Alpes de Haute Provence et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille.

Envoyé en préfecture le 17/08/2023
Reçu en préfecture le 17/08/2023
Publié le
ID : 004-200068625-20230817-2023_117-AU

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la Commission d'Enquête seront tenues à disposition du public :

- Au siège de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, 97 Zone Artisanale - B.P 2, 04170 SAINT ANDRE LES ALPES
- A l'Antenne de la CCAPV de Castellane, 263 avenue Frédéric Mistral, 04120 Castellane ;
- Dans les mairies des communes membres précitées ;
- A la Préfecture des Alpes de Haute Provence ;
- Sur le site internet dédié au SCoT de la CCAPV : http://scot.ccapv.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de réception du rapport et des conclusions et avis du Président de la commission d'enquête, conformément aux dispositions de l'article R.123-21 du code de l'environnement.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, dans les conditions prévues aux articles L.311-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, à leur frais et sur demande écrite adressée au siège de la CCAPV.

ARTICLE 9 : MESURES DE PUBLICITE – INFORMATION DU PUBLIC

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête ainsi que les informations précisées par l'article R.123-9 du code de l'environnement sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux d'annonces légales diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché dans les conditions fixées par cet arrêté et conformément aux caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionnés dans l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 :

- Au siège de la CCAPV à Saint-André les Alpes ;
- Dans les 41 mairies concernées par le SCoT, sur divers panneaux d'information situés sur le territoire de l'intercommunalité ;
- Sur le site internet dédié au SCoT de la CCAPV : http://scot.ccapv.fr/

Deux attestations d'affichage de ces avis seront produites par tous les maires ainsi que par le Président de la CCAPV sur les lieux qui le concernent : l'un initial dès l'affichage, l'autre final au dernier jour de l'enquête publique.

ARTICLE 10 : OBTENTION DES INFORMATIONS RELATIVES A L'ENQUETE

Toute information relative **à l'organisation** de l'enquête publique peut être demandée :

- Par courrier auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, 97 Zone Artisanale - B.P 2, 04170 SAINT ANDRE LES ALPES
- Par téléphone au 04 92 83 67 00
- Par courriel : scot@ccapv.fr

ARTICLE 11 : DECISIONS A L'ISSUE DE L'ENQUETE

A l'issue de cette enquête, le Conseil Communautaire se prononcera, après présentation du dossier en conférence intercommunale des maires, conformément aux dispositions de l'article L.143-23 du Code de l'urbanisme, par délibération sur l'approbation du projet de SCoT,

Envoyé en préfecture le 17/08/2023
Reçu en préfecture le 17/08/2023
Publié le
ID : 004-200068625-20230817-2023_117-AU

éventuellement modifié pour tenir compte des avis des communes concernées, des Personnes Publiques Associées et Consultées et commissions qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public, et du rapport de la Commission d'Enquête.

ARTICLE 12 : EXECUTION ET NOTIFICATION DE L'ARRETE

Toute personne physique ou morale peut contester le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de la date de sa parution par la voie d'un recours gracieux ou par la saisine de Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence, en application de l'article L.2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille.

L'exécution du présent arrêté est à la charge de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et du Président de la Commission d'Enquête, chacun en ce qui le concerne, ainsi que son application.

Pour ampliation :

- Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence ;
- Madame la Sous-Préfète de Castellane ;
- Madame la Directrice de la DDT04 ;
- Madame la Présidente du TA de Marseille ;
- Monsieur le Président de la Commission d'enquête ;
- Mesdames et Messieurs les maires des communes du périmètre du SCoT (par courriel).

Fait à Saint André les Alpes, le 17/08/2023

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON
B.P. 2 - 04170 SAINT ANDRE LES ALPES

Maurice LAUGIER

Envoyé en préfecture le 17/08/2023
Reçu en préfecture le 17/08/2023
Publié le
ID : 004-200068625-20230817-2023_117-AU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALPES PROVENCE VERDON
Sources de lumière

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ANNULE ET REMPLACE L'AVIS AU PUBLIC AFFERENT A L'ARRETE N°383/2023
SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE

Enquête publique relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV)

Par arrêté N° 394/2023 en date du 17 août 2023 **annulant et remplaçant l'arrêté N° 383/2023** en date du 21 juillet 2023, le Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) couvrant les 41 communes de son périmètre à savoir à savoir Allons, Allos, Angles, Annot, Barrême, Beauvezer, Blieux, Braux, Castellane, Castellet les Sausses, Chaudon-Norante, Clumanc, Colmars-les-Alpes, Demandolx, Entrevaux, La Garde, La Mure-Argens, La Palud sur Verdon, La Rochette, Lambruisse, Le Fugeret, Méailles, Moriez, Peyroules, Rougon, Saint-André-les-Alpes, Saint-Benoit, Saint-Jacques, Saint-Julien du Verdon, Saint-Lions, Saint-Pierre, Sausses, Senez, Soleilhas, Tartonne, Thorame-Basse, Thorame-Haute, Ubraye, Val de Chalvagne, Vergons et Villars-Colmars.

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population d'examiner le projet de SCoT arrêté en conseil communautaire le 11/04/2023 et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

Le SCoT, créé par la loi SRU en 2000, **est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie**. Elaboré pour **vingt ans**, il est destiné à servir de **cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles**, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat... Véritable **document pivot**, le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET…) ce qui permet aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui

L'enquête se déroulera du lundi 11/09/2023 à 9h00 au vendredi 13/10/2023 à 17h inclus, soit pendant 33 jours.

La personne responsable de ce projet est Monsieur le Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon. Toute information relative à ce projet peut être demandée auprès de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, au service urbanisme : scot@ccapv.fr et par courrier auprès de Monsieur le Président de la CCAPV, 97 Zone Artisanale— BP 2, 04170 Saint André les Alpes ou par téléphone : 04.92.83.67.00.

Par décision n°E23000031/13 en date du 02/05/2023, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille a désigné Monsieur Didier CROZES, Président de la Commission d'Enquête, Monsieur Michel MILANDRI et Monsieur Michel BOUZON, membres titulaires.

Le dossier d'enquête comprend :

- Le projet de SCoT arrêté en Conseil Communautaire de la CCAPV incluant le projet d'aménagement stratégique (PAS), le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), les annexes et le bilan de la concertation ;
- Les avis des communes concernées par le projet de SCoT ayant souhaité délibérer sur le projet arrêté, les avis des personnes publiques associées (PPA) et consultées (PPC) et les avis des commissions consultées ;
- L'avis de de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) sur l'évaluation environnementale du projet ;
- Un additif en réponse à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) et des propositions de compléments au dossier ;

Consultation du dossier d'enquête:

Pendant toute la durée de l'enquête publique, aux jours et horaires d'ouverture des lieux suivants, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles, les pièces du dossier complet au format papier seront tenues à disposition du public au siège de la Communauté de Communes à Saint André les Alpes, à l'antenne de la Communauté de Communes à Castellane, à la mairie d'Annot, ainsi qu'à la mairie d'Allos. Le dossier pourra également être consulté, au format numérique, sur un poste informatique mis à disposition, dans ces mêmes lieux. Le dossier pourra être consulté et téléchargé via le site internet dédié : https://www.registre-numerique.fr/scot-ccapv. Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet dédié au SCoT de la CCAPV : https://scot.ccapv.fr. Chaque personne intéressée pourra le consulter indifféremment dans l'un des lieux ou liens informatiques de consultation cités ci-avant :

- Au siège de la CCAPV, 97 Zone Artisanale— BP 2 04170 Saint André les Alpes ➔ du lundi au jeudi : 9h00-12h00 / 14h00-17h30 et le vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-17h00
- À l'antenne de Castellane, 263 avenue Frédéric Mistral 04120 Castellane ➔ du lundi au vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30
- À la mairie d'Annot– Boulevard Saint-Pierre, Place du Grand Marché, 04240 Annot ➔ du lundi au vendredi : 9h00-12h00
- A la mairie d'Allos—7319 Rue de la Salle des Fêtes, 04260 Allos ➔ du lundi au vendredi 9h00-12h00 / 14h00-16h30

Les dossiers à consulter étant identiques dans tous les lieux de consultation désignés ci-dessus, chaque personne intéressée pourra les consulter dans le lieu de son choix.

Recueil des observations du public :

Pendant la durée de l'enquête publique, exclusivement du lundi 11 septembre 2023 à 9h00 au vendredi 13 octobre 2023 à 17h00, les observations et propositions du public peuvent être :

- Consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet au siège de la CCAPV à Saint André les Alpes, à l'antenne de Castellane de la CCAPV, à la mairie d'Annot ainsi qu'à la mairie d'Allos sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles
- Envoyées par courrier au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
Monsieur le Président de la Commission d'enquête du SCoT - Didier CROZES
97 Zone Artisanale - B.P 2
04170 Saint André les Alpes

La date limite de réception des observations par courrier est fixée au vendredi 13 octobre 2023 à 17h, **cachet de la poste faisant foi.**

- Déposées sur le registre (numérique) dématérialisé sécurisé sur lequel le public peut consulter le dossier et transmettre ses observations et propositions directement à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/scot-ccapv
- Transmises par messagerie électronique via l'adresse courriel suivante : scot-ccapv@mail.registre-numerique.fr

Permanences de la commission d'enquête :

Les trois commissaires enquêteurs recevront le public aux jours, lieux et horaires des permanences physiques mises en place pendant la durée de l'enquête, comme suit :

MAIRIE D'ANNOT	MAIRIE D'ALLOS	ANTENNE CCAPV - CASTELLANE	SIEGE CCAPV – ST ANDRE LES ALPES
lundi 11 septembre 2023 de 9H à 12H	mercredi 13 septembre 2023 de 9H à 12H	lundi 11 septembre 2023 de 9H à 12H	lundi 11 septembre 2023 de 9H à 12H
mercredi 20 septembre 2023 de 9H à 12H	mardi 26 septembre 2023 de 14H à 17H	mercredi 20 septembre 2023 de 9H à 12H	mercredi 20 septembre 2023 de 14H à 17H
jeudi 5 octobre 2023 de 9H à 12H	jeudi 5 octobre 2023 de 9H à 12H	mercredi 27 septembre 2023 de 9H à 12H	jeudi 5 octobre 2023 de 9H à 12H
vendredi 13 octobre 2023 de 14H à 17H(*)		vendredi 13 octobre 2023 de 14H à 17H (**)	vendredi 13 octobre 2023 de 14H à 17H

(*) les bureaux de la mairie seront ouverts exceptionnellement au public l'après-midi du 13 octobre 2023.
(**) les bureaux de l'antenne de Castellane de la CCAPV seront ouverts exceptionnellement au public jusqu'à 17h le 13 octobre 2023.

Modalités relatives à l'enquête et décisions pouvant être adoptées au terme de celle-ci :

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres papier seront remis par la CCAPV sans délai au Président de la Commission d'Enquête. Ces registres seront clos et signés par les commissaires enquêteurs et le Président de la CCAPV. Dès réception des registres et documents annexés et dans un délai de huit jours, le Président de la Commission d'Enquête communiquera au responsable du projet, un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales. Dans un délai de quinze jours, le Président de la CCAPV pourra produire ses observations. Le Président de la Commission d'Enquête adressera simultanément une copie du rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexées.

Une copie du rapport et des conclusions de la Commission d'Enquête sera adressée à Monsieur le Préfet du département des Alpes de Haute-Provence et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille. Le rapport et les conclusions de la Commission d'Enquête seront tenus à la disposition du public au siège de la CCAPV à Saint André les Alpes, à l'antenne CCAPV de Castellane et dans les 41 mairies composants le périmètre du SCoT, en Préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet dédié au SCoT de la CCAPV http://scot.ccapv.fr, et ce pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article R. 123-21 du Code de l'Environnement.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, en tant qu'autorité compétente, se prononcera par délibération sur l'approbation du SCoT. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Le Président de la CCAPV, Maurice LAUGIER

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Nice le 24/08/2023

Vous recherchez une activité à temps partiel ?
Un revenu complémentaire ?

GROUPE nice-matin
RÉSEAU SOCIAL DEPUIS 1945

recherche des

PORTEURS.SES DE PRESSE

dont la principale fonction est de déposer nos journaux ou publications dans les boîtes aux lettres des abonnés

Pour les différents secteurs des Alpes-Maritimes et du Var

Vous êtes dynamique, ponctuel.le et rigoureux.se ? Rejoignez nos équipes logistiques, et participez activement au développement de notre quotidien !

Vous possédez le permis B et un véhicule ?
Vous avez de bonnes connaissances géographiques de la région ?
Et avez idéalement une première expérience dans le domaine de la livraison ?

Pour cette activité nocturne, nous vous assurons une **formation interne**, ainsi qu'un **CDI**.
Rejoignez-nous en nous écrivant par mail ou par courrier à :

recrutement@nicematin.fr
GROUPE NICE-MATIN
Service recrutement
4 Chemin de l'Arénas
Immeuble UNITY 06200 - NICE

Demandes d'emploi

DIVERS

MACON QUALIFIE, maçonnerie, toiture, rénovation, murs en pierre, cherche emploi chez particuliers. Permis et véhicule. Tél. : 06.05.58.51.16.

ENLEVEMENTS DIVERS avec camion... CESU acceptés. PARTICULIER. TEL. 06.66.09.15.16

EMPLOYÉS DE MAISON

FEMME sérieuse, véhiculée, 10 ans d'expérience dans propriétés et appartements haut de gamme, cherche place employée de maison, heures de ménage. Garde personnes âgées. Cannes et environs. Tél.06.10.54.62.48.

FEMME philippine sérieuse, avec références cherche emploi : ménage, repassage, temps plein ou partiel. Secteur de Nice à Monaco. Tél : 06.45.70.51.27

JEUNE FEMME de 32 ans honnête et sérieuse, cherche emploi employée de maison : courses, ménages, repassage.... Contre chambre chez particulier bienveillant dans le centre-ville de St Tropez. Tél : 06.42.13.39.57

COUPLE DE GARDIEN de villa, 22 ans d'expérience, cherche poste dans le 06 et le 83. Disponible. Tél.06.66.02.71.67.

PORTUGAIS sérieux, non-fumeur, cherche poste de gardien chez particulier, a déjà été gardien, souhaite être logé et rémunéré. Disponible immédiatement. Tél. 06.80.95.95.62

FEMME dynamique, polyvalente, très discrète, fiable, digne de confiance. Très bonne éducation. Bienveillante et attentionnée. Qualités humaines. Excellentes Références. Bilingue Français/Anglais. Véhiculée. Cherche poste: ASSISTANTE PERSONNELLE, AIDE-SOIGNANTE, DAME DE COMPAGNIE. Jour/nuit, libre immédiatement. Tél.06.19.48.73.53. Pas sérieux s'abstenir

COUPLE PHILIPPIN ou seul(e) cherche heures de ménage, garde enfants, gardien, jardin, entretien intérieur /extérieur, chauffeur. Tél.06.29.07.84.30.ou 06.38.61.39.74.

FEMME PHILIPPINE cherche gardienage, ménage, repassage, petite cuisine. Tél.06.22.49.98.72.

HOMME 58 ans, nationalité française, recherche poste de GARDIEN/HOMME TOUTES MAINS à temps plein dans le 06 contre logement et rémunération. Entretien intérieur et extérieur dans sa globalité, 5 ans d'expérience avec références garanties. Maîtrise de l'anglais, permis B et A. Tél.07.71.30.98.80.

FEMME philippine parlant anglais, avec références, cherche emploi : ménage, repassage, garde d'enfants, petite cuisine, temps partiel, tous les jours l'aprés midi. Tél: 06.50.31.35.58.

FEMME expérimentée, sérieuse, efficace et rigoureuse, véhiculée, cherche heures de ménage. Pas sérieux s'abstenir. Se déplace de Nice à Antibes. Tél.06.43.09.52.08.

GARDES A DOMICILE

BIENVEILLANTE, responsable, profondément honnête, accompagne en voyage, sorties, week-end, personne âgée ou en situation de handicap. Bonne conductrice. Non fumeuse. Tél.06.15.25.83.08. ou 04.22.09.33.50.

AUXILIAIRE DE VIE à demeure H24, garde personnes âgées malades jour et nuit. Propose ses services dans toutes la France pour 15j, 1 mois, 2 mois ou plus. 25 ans d'expérience Alzheimer, Parkinson, corps de Lewy, fin de vie. Daniel Baylet. Tél : 06.25.36.38.71

INFIRMIERE retraitée, sérieuse, compétente, références cherche emploi-garde personnes âgées, jour / nuit / week-end Tél: 07.85.33.09.55

AUXILIAIRE DE VIE sérieuse, références contrôlables, diplômée, + de 20 ans d'expérience, cherche place 2 à 3 fois par semaine secteur Nice et Monaco. Tél.06.08.01.88.32.

Dame veuve, sérieuse et dévouée, recherche emploi garde de personnes âgées ou enfants, aide à domicile, permis de conduire. Région Menton, Monaco. Tél.07.85.33.21.24.

ASSISTANTE DE VIE DEPENDANCE
Expérimentée, Motivée, Autonome.
Cherche emploi pour l'aide à la vie quotidienne chez une personne âgée sur Nice et périphérie
Tel : 06 66 74 13 39

AUXILIAIRE DE VIE, très bonne références et expériences, cherche emploi tous les matins, garde personnes âgées ou malades. Tél: 06.01.29.39.90.

GARDIENNAGE, SÉCURITÉ

HOMME 61 ans, ancien militaire à la retraite, recherche place de gardien, entretien, garde d'animaux, à mi-temps, avec logement et petit salaire. Secteur VAR. Tel.06.15.62.68.07.

ITALIEN 5 ans d'expérience parlant couramment français, espagnol, anglais, cherche poste de GARDIEN DE VILLA et résidence fermée. Chauffeur avec véhicule personnel. Secteur 06. Tél.06.38.49.10.57.

Régisseur, Intendant, Gestionnaire de propriété, de villas et de personnel de maison. 23 ans d'expérience. Langue Française Anglaise. Recherche poste en couple dans le 06. Disponible rapidement. TEL 06.66.02.71.67.

MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE

JEUNE HOMME Portugais, sérieux, travailleur, minutieux, cherche emplois tous travaux peintures intérieur et extérieur (volets, grilles, portails, succo, trés compétent en enduit bande...). Tous secteurs. Tél.07.80.39.95.52

PRIX SANS CONCURRENCE : petits, moyens travaux rénovation et reprise. Tous corps d'état déclarés : électricité, maçonnerie, plomberie, carrelage, plancher moderne, etc... Travaux immédiats. Dep.06. Manolo Tél.07.83.09.71.03.

Ancien artisan électricien général, cherche emploi de particulier à particulier et entreprise. Dépannage 24/7, déplacement et devis gratuit. Je suis disponible : 06.99.38.92.53.

RETRAITE actif, sérieux, expérimenté dans le bâtiment, execute travaux de rénovation intérieur et extérieur : carrelage, dallage, clôture, etc... Equipé, véhiculé. Tous secteurs. Tél. 06.09.81.03.16

RESTAURATION, HÔTELLERIE

Cherche place de chef pâtissier ou pâtissier... Forte expérience... Polyvalent pâtissier et boulanger... Secteur Draguignan ou alentours. Tel 06 44 10 70 22

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2023 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.

Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

▽ Vie des Sociétés

CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 21 août 2023, à Saint-Laurent-du-Var.

Dénomination : Yandee Telecom.

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet :

- Vente, Location, étude de marché, prospection, diffusion, commercialisation, négoce, financement, entretien, maintenance de tous matériels bureautique, informatique, téléphonique, de systèmes et logiciels informatiques, de copieurs, dupli copieurs, produits numériques, matériels de reprographie, produits multifonctions, imprimantes et autres machines et équipements de bureau, ainsi que toutes les prestations de services corrélatives, notamment de conseil et de formation, auprès de toutes les personnes.

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre de activités spécifiées.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social variable (montant minimum) : 1 euros divisé en 2 actions de 1000 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

Siège social : 136, boulevard Marcel Pagnol, 06700 Saint-Laurent-du-Var. La société sera immatriculée au RCSTCD d'Antibes.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Mme Andy Coeslch 136, boulevard Marcel Pagnol 06700 Saint-Laurent-du-Var.
Directeur général : M. Yanis Bounemeur 524, avenue de la Libération 06700 Saint-Laurent-du-Var.

Pour avis.

Yanis Bounemeur, Andy Coelsch

MODIFICATION

SCI du Servan - SCI au capital de 1 000 €

Siège social : 35, chemin du Servan 06130 Grasse

R.C.S. Grasse 494148638

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 21/08/2023, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant, M. Jean Paul CAMERANO, 35, chemin du Servan, 06130 Grasse en remplacement de Mme France BOTTASSO, 35, chemin du Servan, 06130 Grasse à compter du 21/08/2023.

L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au R.C.S. de Grasse.

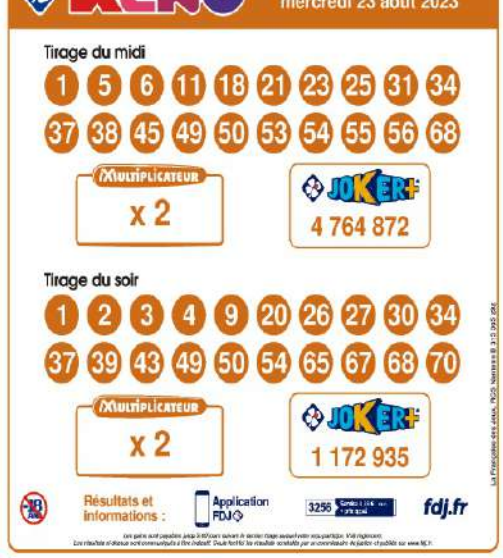

▽ Avis d'Enquêtes

Communauté de communes
Alpes Provence Verdon « Sources de lumières »

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Annule et remplace le précédent
Avis suite a une erreur materielle

Par arrêté N° 394/2023 en date du 17 août 2023 annulant et remplaçant l'arrêté N° 383/2023 en date du 21 juillet 2023, le Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) couvrant les 41 communes de son périmètre à savoir à savoir Allons, Allos, Angles, Annot, Barrême, Beauvezer, Blieux, Braux, Castellane, Castellet les Sausses, Chaudon-Norante, Clumanc, Colmars-les-Alpes, Demandolx, Entrevaux, La Garde, La Mure-Argens, La Palud sur Verdon, La Rochette, Lambruisse, Le Fugeret, Méailles, Moriez, Peyroules, Rougon, Saint-André-les-Alpes, Saint-Benoit, Saint-Jacques, Saint-Julien du Verdon, Saint-Lions, Saint-Pierre, Sausses, Senez, Soleilhas, Tartonne, Thorame-Basse, Thorame-Haute, Ubraye, Val de Chalvagne, Vergons et Villars-Colmars.

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population d'examiner le projet de SCoT arrêté en conseil communautaire le 11/04/2023 et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

Le SCoT, créé par la loi SRU en 2000, est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie. Elaboré pour vingt ans, il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat... Véritable document pivot, le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET...) ce qui permet aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui.

L'enquête se déroulera du lundi 11 septembre 2023 à 9 heures au vendredi 13 octobre 2023 à 17 heures soit 33 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique se situe au siège de la CCAPV (97 Zone Artisanale – B.P.2, 04170 Saint André les Alpes)

Par décision n° E23000031/13 du 02/05/2023, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille a désigné une commission d'enquête présidée par M. CROZES Didier composée de M. BOUZON Michel et M. MILANDRI Michel, membres titulaires.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée par courrier auprès de Monsieur le Président de la CCAPV, 97 Zone Artisanale – B.P.2, 04170 Saint André les Alpes, par mail à scot@ccapv.fr ou par téléphone au 04 92 83 67 00.

Consultation du dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête est consultable en format papier aux jours et heures d'ouverture suivants, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles :

- Au siège de la CCAPV, 97 Zone Artisanale – BP 2 04170 Saint André les Alpes :
- du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- A l'antenne de Castellane de la CCAPV, 263 avenue Frédéric Mistral 04120 Castellane: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- A la mairie d'Annot– Boulevard Saint-Pierre, Place du Grand Marché, 04240 Annot : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
- A la mairie d'Allos – 7319 Rue de la Salle des Fêtes, 04260 Allos : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Le dossier pourra aussi être consulté via le site internet dédié : https://www.registre-numerique.fr/scot-ccapv. Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet dédié au SCoT de la CCAPV : http://scot.ccapv.fr. Un poste informatique, avec accès au dossier numérique, sera mis à disposition gratuitement dans chacun des lieux d'enquête précédemment cités.

Recueil des observations du public :

Pendant la durée de l'enquête publique exclusivement lundi 11 septembre 2023 à 9 heures au vendredi 13 octobre 2023 à 17 heures, les observations et propositions du public peuvent être :

- Consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les lieux listés ci-evant, aux jours et heures d'ouverture sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles
- Envoyées par courrier au siège de l'enquête publique à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête – Didier CROZES

La date limite de réception des observations par courrier est fixée au vendredi 13 octobre 2023 à 17h, cachet de la poste faisant foi.

- Déposées sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/scot-ccapv
- Transmises par messagerie électronique via l'adresse courriel suivante : scot-ccapv@mail.registre-numerique.fr

Permanences de la commission d'enquête :

Mairie d'Annot	Mairie d'Allos	Antenne CCAPV Castellane	Siege CCAPV St André les Alpes
lundi 11 septembre 2023 de 9h à 12h	mercredi 13 septembre 2023 de 9h à 12h	lundi 11 septembre 2023 de 9h à 12h	lundi 11 septembre 2023 de 9h à 12h
mercredi 20 septembre 2023 de 9h à 12h	mardi 26 septembre 2023 de 14h à 17h	mercredi 20 septembre 2023 de 9h à 12h	mercredi 20 septembre 2023 de 14h à 17h
jeudi 5 octobre 2023 de 9h à 12h	jeudi 5 octobre 2023 de 9h à 12h	mercredi 27 septembre 2023 de 9h à 12h	jeudi 5 octobre 2023 de 9h à 12h
vendredi 13 octobre 2023 de 14h à 17h (*)		vendredi 13 octobre 2023 de 14h à 17h (**)	vendredi 13 octobre 2023 de 14h à 17h

(*) les bureaux de la mairie seront ouverts exceptionnellement au public l'après-midi du 13 octobre

(**) les bureaux de l'antenne de Castellane de la CCAPV seront ouverts exceptionnellement au public jusqu'à 17h le 13 octobre 2023

Clôture de l'enquête, remise du rapport et des conclusions et suite du dossier

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. A l'issue d'un délai de trente jours, le Président de la commission d'enquête transmet au Président de la CCAPV le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera adressée à Monsieur le Préfet du département des Alpes de Haute Provence et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de la CCAPV ainsi que dans les communes couvertes par le SCoT aux jours et heures habituels d'ouverture, en Préfecture et sur le site internet http://scot.ccapv.fr, et ce pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article R123-21 du code de l'environnement.

Le dossier de SCoT, éventuellement modifié, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Le Président,
Maurice LAUGIER

VOS SUPPORTS HABILITÉS POUR LES ANNONCES LÉGALES ET MARCHÉS PUBLICS

LES SUPPORTS **PAPIER**
nice-matin var-matin

LES SUPPORTS **NUMÉRIQUES**
nicematin.com varmatin.com

SIMPLE - RAPIDE - EFFICACE

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PUBLICATIONS

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

ANNONCES LEGALES

309022

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALPES PROVENCE VERDON « SOURCES DE LUMIERES »

ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT AVIS
SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté N° 394/2023 en date du 17 août 2023 annulant et remplaçant l'arrêté N° 383/2023 en date du 21 juillet 2023, le Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) couvrant les 41 communes de son périmètre à savoir à savoir Allons, Allos, Angles, Annot, Barrême, Beauvezer, Blieux, Braux, Castellane, Castellet les Sausses, Chaudon-Norante, Clumanc, Colmars-les-Alpes, Demandolx, Entrevaux, La Garde, La Mure-Argens, La Palud sur Verdon, La Rochette, Lambruisse, Le Fugeret, Méailles, Moriez, Peyroules, Rougon, Saint-André-les-Alpes, Saint-Benoit, Saint-Jacques, Saint-Julien du Verdon, Saint-Lions, Saint-Pierre, Sausses, Senez, Soleilhas, Tartonne, Thorame-Basse, Thorame-Haute, Ubraye, Val de Chalvagne, Vergons et Villars-Colmars.

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population d'examiner le projet de SCoT arrêté en conseil communautaire le 11/04/2023 et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

Le SCoT, créé par la loi SRU en 2000, est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie. Elaboré pour vingt ans, il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat... Véritable document pivot, le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET…) ce qui permet aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui.

L'enquête se déroulera du lundi 11 septembre 2023 à 9 heures au vendredi 13 octobre 2023 à 17 heures soit 33 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique se situe au siège de la CCAPV (97 Zone Artisanale – B.P.2, 04170 Saint André les Alpes)

Par décision n° E23000031/13 du 02/05/2023, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille a désigné une commission d'enquête présidée par M. CROZES Didier composée de M. BOUZON Michel et M. MILANDRI Michel, membres titulaires.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée par courrier auprès de Monsieur le Président de la CCAPV, 97 Zone Artisanale – B.P.2, 04170 Saint André les Alpes, par mail à scot@ccapv.fr ou par téléphone au 04 92 83 67 00.

Consultation du dossier d'enquête :
Le dossier d'enquête est consultable en format papier aux jours et heures d'ouverture suivants, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles :
- Au siège de la CCAPV, 97 Zone Artisanale— BP 2 04170 Saint André les Alpes :
· du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
· le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à17h00
- À l'antenne de Castellane de la CCAPV, 263 avenue Frédéric Mistral 04120 Castellane: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- À la mairie d'Annot– Boulevard Saint-Pierre, Place du Grand Marché, 04240 Annot : du lundi au vendredi de 9h00 à12h00
- À la mairie d'Allos—7319 Rue de la Salle des Fêtes, 04260 Allos : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 Le dossier pourra aussi être consulté via le site internet dédié : https://www.registre-numerique.fr/scot-ccapv. Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet dédié au SCoT de la CCAPV : http://scot.ccapv.fr. Un poste informatique, avec accès au dossier numérique, sera mis à disposition gratuitement dans chacun des lieux d'enquête précédemment cités.

Recueil des observations du public :
Pendant la durée de l'enquête publique exclusivement lundi 11 septembre 2023 à 9 heures au vendredi 13 octobre 2023 à 17 heures, les observations et propositions du public peuvent être :
- Consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les lieux listés ci-avant, aux jours et heures d'ouverture sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles
- Envoyées par courrier au siège de l'enquête publique à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête – Didier CROZES

La date limite de réception des observations par courrier est fixée au vendredi 13 octobre 2023 à 17h, cachet de la poste faisant foi.
- Déposées sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/scot-ccapv - Transmises par messagerie électronique via l'adresse courriel suivante : scot-ccapv@mail.registre-numerique.fr

Permanences de la commission d'enquête

MAIRIE D'ANNOT	MAIRIE D'ALLOS	ANTENNE CCAPV - CASTELLANE	SIEGE CCAPV – ST ANDRE LES ALPES
lundi 11 septembre 2023 de 9H à 12H	mercredi 13 septembre 2023 de 9H à 12H	lundi 11 septembre 2023 de 9H à 12H	lundi 11 septembre 2023 de 9H à 12H
mercredi 20 septembre 2023 de 9H à 12H	mardi 26 septembre 2023 de 14H à 17H	mercredi 20 septembre 2023 de 9H à 12H	mercredi 20 septembre 2023 de 14H à 17H
jeudi 5 octobre 2023 de 9H à 12H	jeudi 5 octobre 2023 de 9H à 12H	mercredi 27 septembre 2023 de 9H à 12H	jeudi 5 octobre 2023 de 9H à 12H
vendredi 13 octobre 2023 de 14H à 17H (*)		vendredi 13 octobre 2023 de 14H à 17H (**)	vendredi 13 octobre 2023 de 14H à 17H

(*) les bureaux de la mairie seront ouverts exceptionnellement au public l'après-midi du 13 octobre

(**) les bureaux de l'antenne de Castellane de la CCAPV seront ouverts exceptionnellement au public jusqu'à 17h le 13 octobre 2023

Clôture de l'enquête, remise du rapport et des conclusions et suite du dossier

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. A l'issue d'un délai de trente jours, le Président de la commission d'enquête transmet au Président de la CCAPV le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera adressée à Monsieur le Préfet du département des Alpes de Haute Provence et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de la CCAPV ainsi que dans les communes couvertes par le SCoT aux jours et heures habituels d'ouverture, en Préfecture et sur le site internet http://scot.ccapv.fr, et ce pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article R123-21 du code de l'environnement.

Le dossier de SCoT, éventuellement modifié, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Le Président,
Maurice LAUGIER

310164

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance consentie par la Société CAMPING DU SOLEIL, SAS au capital de 38 112,25 €, dont le siège est 1000, Chemin de la Tuilière – 04800 ESPARRON DE VERDON, immatriculée au RCS de MANOSQUE, sous le n° 349872622 à Mme Bernadette BONENFANT, demeurant 36, Allée Louis GARDIOL – 04500 RIEZ, suivant acte SSP en date du 01/04/2011, enregistré à MANOSQUE le 29/07/2011, du fonds de commerce de "Bar, restaurant, épicerie, plats à emporter", sis et exploité 'Camping du Soleil'' – 1000, Chemin de la Tuilière – 04800 ESPARRON DE VERDON, a pris fin le 15/10/2021 par résiliation amiable.

Pour unique avis,
Le locataire-gérant.

310251

COMMUNE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

AVIS AU PUBLIC

MISES EN RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par deux délibérations en date du 4 juillet 2023 le Conseil Municipal de L'Isle sur la Sorgue a décidé de prescrire une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme pour un projet lié à la production d'énergie renouvelable et une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme pour la modernisation de la déchetterie.

Ces délibérations sont consultables en Mairie.

Fait à L'Isle sur la Sorgue le 21 août 2023
Pierre GONZALVEZ
Maire de L'Isle sur la Sorgue
Vice-président du Conseil Départemental de Vaucluse

310319

COMMUNE DE PUYMERAS
VAUCLUSE

ENQUETES PUBLIQUES

portant sur l'élaboration du PLU
et le zonage d'assainissement

Par arrêtés n°2023_A07 et 2023_A08 du 22 août 2023 le maire de la commune de PUYMERAS a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et d'une enquête sur le projet de zonage d'assainissement.

A cet effet, le tribunal administratif a désigné M. Robert BOITEUX, retraité de la gendarmerie Nationale, en qualité de commissaire enquêteur.

Les enquêtes publiques se dérouleront à la mairie de PUYMERAS du 11/09/2023 au 16/10/2023, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux horaires suivants : lundi 11 septembre, mercredi 20 septembre, mardi 3 octobre, lundi 16 octobre de 9 heures à 12 heures Les dossiers d'enquête pourront être consultés sur le site https://mairiepuymeras.com et à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée des enquêtes, les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou par courrier électronique à l'adresse internet suivante : urbanisme.puymeras@gmail.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

À Puyméras, le 22 août 2023
Le Maire,
Roger TRAPPO

VIE DES SOCIETES

310160

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18 août 2023, à MONTEUX. Dénomination : ART CLIMA. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 8 rue du Levant, 84170 Monteux. Objet : Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation.. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Toute cession d'actions à titre gratuit ou onéreux, à des tiers ou entre actionnaires, doit préalablement être agréée par le Président. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés : Président : Monsieur Gabriel LE LEYSOUR 8 rue du Levant 84170 Monteux. La société sera immatriculée au RCS d'Avignon.

Pour avis.
LE LEYSOUR Gabriel

APPEL D'OFFRES

310186

Commune de SELONNET (04)

AVIS DE MARCHÉ DE TRAVAUX

Extension et isolation de l'ancienne maison communale

1/ IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
Commune de SELONNET
59 Place du Champ de Foire
04140 SELONNET
Siret : 21040203800017
Le présent marché n'est pas passé dans le cadre d'un groupement de commandes.

2/ COMMUNICATION
Moyen d'accès aux documents de la consultation, profil acheteur :
https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2023_nzkx43NY9c
Identifiant interne : MAISON_COMMUNALE_2023
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur.
Contact administratif : M. le secrétaire général / 04.92.35.60.18 /
secretariat.general@selonnet.fr

3/ PROCÉDURE
Marché de travaux alloti passé selon la procédure adaptée ouverte. Le marché comporte une tranche ferme par lot.
Date et heure limites de réception des plis : Lundi 25 septembre 2023 à 12h
Présentation des offres : Sur le profil acheteur uniquement
Critères de sélection :
- Prix de la prestation (60%)
- Valeur technique de l'offre (40%)

4/ IDENTIFICATION DU MARCHÉ
Intitulé : Extension et isolation de l'ancienne maison communale
Descriptif : Extension de l'ancienne maison communale située au village de Selonnet afin de permettre l'agrandissement du cabinet vétérinaire qui y est installé. Isolation du bâtiment pour obtenir un gain thermique important.
Code CPV principal : 45262522-6 Travaux de maçonnerie, 44212310-5 Echafaudages ; 45262660-5 Travaux de désamiantage ; 45261100-5 Travaux de charpente ; 44316510-6 Métallerie-Ferronnerie
Type : Marché de travaux
Lieu d'exécution : 67 Place du Champ de Foire – 04140 SELONNET
Durée du marché : 8 mois à compter de la notification
Précisions : Le marché ne comporte pas de partie réservée à des entreprises adaptées ou autre structure d'insertion.

5/ LOTS
Marché comportant onze lots (Echafaudage / Désamiantage / VRD, gros œuvre, maçonnerie / Isolation thermique extérieure / Charpente, couverture, ossature bois / Cloison, faux plafond, menuiserie intérieure / Menuiserie extérieure / Revêtement de sol, faïence / Electricité / Plomberie, Chauffage / Peinture)

6/ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Visite obligatoire, date au choix de l'entreprise (soit le 01/09/23 à 14h, soit le 04/09/2023 à 14h). Prise de rendez-vous obligatoire au plus tard 24h avant.

ANNONCES LÉGALES
MARCHÉS PUBLICS
DÉMATÉRIALISATION

Le service des annonces légales vous accompagne dans toutes vos démarches officielles (parutions presse, relais web, dématérialisation) en vous proposant des **solutions adaptées** à vos besoins.

CONTACTEZ NOTRE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE
04 91 84 46 30 - 04 91 84 46 45
al@laprovence-medias.fr

La Provence MÉDIAS

Haute-Provence INFO

ATTESTATION DE PARUTION
Dans le journal HAUTE PROVENCE INFO

DATE : 15 SEPTEMBRE 2023
NUMÉRO : 37
FAIT À MANOSQUE LE : 17 AOÛT 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALPES PROVENCE VERDON « SOURCES DE LUMIERES »

ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT AVIS
SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté N° 394/2023 en date du 17 août 2023 **annulant et remplaçant l'arrêté N° 383/2023** en date du 21 juillet 2023, le Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) couvrant les 41 communes de son périmètre à savoir à savoir Allons, Allos, Angles, Annot, Barème, Beauvezer, Bleux, Braux, Castellane, Castellet les Sausses, Chaudon-Norante, Clumanc, Colmars-les-Alpes, Demandolx, Entrevaux, La Garde, La Mure-Argens, La Palud sur Verdon, La Rochette, Lambruisse, Le Fugeret, Méailles, Muriez, Peyroules, Rougon, Saint-André-les-Alpes, Saint-Benoit, Saint-Jacques, Saint-Julien du Verdon, Saint-Lions, Saint-Pierre, Sausses, Senez, Soleilhas, Tartonne, Thorame-Basse, Thorame-Haute, Ubraye, Val de Chalvagne, Vergons et Villars-Colmars.
Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population d'examiner le projet de SCoT arrêté en conseil communautaire le 11/04/2023 et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

Le SCoT, créé par la loi SRU en 2000, **est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie.** Elaboré pour **vingt ans**, il est destiné à servir de **cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles**, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat… Véritable document pivot, le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET…) ce qui permet aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui.
L'enquête se déroulera du lundi 11 septembre 2023 à 9 heures au vendredi 13 octobre 2023 à 17 heures soit 33 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique se situe au siège de la CCAPV (97 Zone Artisanale – B.P.2, 04170 Saint André les Alpes)
Par décision n° E23000031/13 du 02/05/2023, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille a désigné une commission d'enquête présidée par M. CROZES Didier composée de M. BOUDON Michel et M. MILANDRI Michel, membres titulaires.
Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée par courrier auprès de Monsieur le Président de la CCAPV, 97 Zone Artisanale – B.P.2, 04170 Saint André les Alpes, par mail à scot@ccapv.fr ou par téléphone au 04 92 83 67 00.

Consultation du dossier d'enquête :
Le dossier d'enquête est consultable en format papier aux jours et heures d'ouverture suivants, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles :
- **Au siège de la CCAPV, 97 Zone Artisanale— BP 2 04170 Saint André les Alpes :**
- du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à17h00
- **À l'antenne de Castellane de la CCAPV, 263 avenue Frédéric Mistral 04120 Castellane:** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- **À la mairie d'Annot- Boulevard Saint-Pierre, Place du Grand Marché, 04240 Annot :** du lundi au vendredi de 9h00 à12h00
- **À la mairie d'Allos—7319 Rue de la Salle des Fêtes, 04260 Allos :** du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Le dossier pourra aussi être consulté via le site internet dédié : https://www.registre-numerique.fr/scot-ccapv. Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet dédié au SCoT de la CCAPV : http://scot.ccapv.fr. Un poste informatique, avec accès au dossier numérique, sera mis à disposition gratuitement dans chacun des lieux d'enquête précédemment cités.
Recueil des observations du public :
Pendant la durée de l'enquête publique **exclusivement lundi 11 septembre 2023 à 9 heures au vendredi 13 octobre 2023 à 17 heures,** les observations et propositions du public peuvent être :
- Consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les lieux listés ci-avant, aux jours et heures d'ouverture sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles
- Envoyées par courrier au siège de l'enquête publique à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête – Didier CROZES.

La date limite de réception des observations par courrier est fixée au vendredi 13 octobre 2023 à 17h, cachet de la poste faisant foi.
- Déposées sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/scot-ccapv
- Transmises par messagerie électronique via l'adresse courriel suivante : scot-ccapv@mail.registre-numerique.fr

Permanences de la commission d'enquête :

MAIRIE D'ANNOT	MAIRIE D'ALLOS	ANTENNE CCAPV - CASTELLANE	SIEGE CCAPV - ST ANDRE LES ALPES
lundi 11 septembre 2023 de 9H à 12H	mercredi 13 septembre 2023 de 9H à 12H	lundi 11 septembre 2023 de 9H à 12H	lundi 11 septembre 2023 de 9H à 12H
mercredi 20 septembre 2023 de 9H à 12H	mardi 26 septembre 2023 de 14H à 17H	mercredi 20 septembre 2023 de 9H à 12H	mercredi 20 septembre 2023 de 14H à 17H
jeudi 5 octobre 2023 de 9H à 12H	jeudi 5 octobre 2023 de 9H à 12H	mercredi 27 septembre 2023 de 9H à 12H	jeudi 5 octobre 2023 de 9H à 12H
vendredi 13 octobre 2023 de 14H à 17H (*)		vendredi 13 octobre 2023 de 14H à 17H (**)	vendredi 13 octobre 2023 de 14H à 17H

(*) les bureaux de la mairie seront ouverts exceptionnellement au public l'après-midi du 13 octobre
(**) les bureaux de l'antenne de Castellane de la CCAPV seront ouverts exceptionnellement au public jusqu'à 17h le 13 octobre 2023

Clôture de l'enquête, remise du rapport et des conclusions et suite du dossier

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. A l'issue d'un délai de trente jours, le Président de la commission d'enquête transmet au Président de la CCAPV le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera adressée à Monsieur le Préfet du département des Alpes de Haute Provence et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille.
Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de la CCAPV ainsi que dans les communes couvertes par le SCoT aux jours et heures habituels d'ouverture, en Préfecture et sur le site internet http://scot.ccapv.fr, et ce pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article R123-21 du code de l'environnement.
Le dossier de SCoT, éventuellement modifié, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Le Président, Maurice LAUGIER

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Nice le 14/09/2023

Demandes d'emploi

EMPLOYÉS DE MAISON

DAME 65 ans expérience, très sérieuse et de confiance cherche emploi aide à domicile personne âgée jour et nuit, déclarée. Véhicule personnel. Secteur Beausoleil, Roquebrune cap Martin. Tél : 06.75.41.80.96

Dynamique et efficace, je fais votre ménage et ménage de fond, travail soigneux. Missions occasionnelles ou régulières. Tél.06.19.75.90.09.

HOMME 58 ans, nationalité française, recherche poste de GARDIEN/HOMME TOUTES MAINS à temps plein dans le 06 contre logement et rémunération. Entretien intérieur et extérieur dans sa globalité, 5 ans d'expérience avec références garanties. Maîtrise de l'anglais, permis B et A. Tél.07.71.30.98.80.

DAME 55 ans avec expérience cherche emploi d'auxiliaire de vie, heures de ménage et repassage, secteur Nice et environs. Tél: 06.63.02.55.52

EMPLOYEE DE MAISON cherche emploi, sérieuse et qualifiée avec références, secteur Cannes et alentours. Etudie toute proposition. Pas sérieux s'abstenir. Tél : 06.10.01.33.41

FEMME française, sérieuse, cherche emploi déclaré : heures de ménage, repassage, garde de nuit. 17€ net/heure. Secteur Cannes, Le Cannet et environs. Pas sérieux s'abstenir. Tél.06.12.53.14.74.

DAME sérieuse, véhiculée, cherche 3 à 4 heures matin ou après-midi : ménage, repassage, cuisine et garde de personnes âgées (jour ou nuit), ou garde d'enfant, à NICE, Monaco et environs. Tél.06.41.04.24.46.

PORTUGAIS sérieux, non-fumeur, cherche poste de gardien chez particulier, a déjà été gardien dans propriété, villa.. Souhaite être logé et rémunéré. Disponible immédiatement. Tél. 06.80.95.95.62

FEMME PHILIPPINE, parlant anglais, cherche emploi garde-enfants et heures de ménage, secteur Golfe de St Tropez. Tél.07.53.32.33.01.

GARDES A DOMICILE

JEUNE FEMME sérieuse, de confiance, responsable, parlant français et espagnol, cherche poste aide à domicile, garde personne âgée, petite course, promenade, sur Nice et Monaco. Tél.06.62.76.41.29.

DAME sérieuse, expérimentée, références, véhiculée, cherche emploi : garde personne âgée ou handicapée jour/nuit (soins, cuisine, ménage, courses, etc...). Secteur Nice et environs. Tél: 06.67.69.54.87

DAME PORTUGAISE 48 ans, très bonnes références, 15 ans d'expérience, cherche emploi chez personne âgée même médicalisée. Secteur NICE et environs. Tél.07.51.22.97.62

AUXILIAIRE DE VIE 38 ans, sérieuse, véhiculée, avec références, recherche garde de jour personnes âgées: soins, toilette, surveillance. Repas, ménage, repassage, course. Secteur Cannes, Antibes, Juan les Pins. Tél: 07.68.02.09.33.

AUXILIAIRE DE VIE, dame très expérimentée, attentionnée aux personnes âgées : toilette, compagnie, aide-ménagère. Le week-end et nuit. Secteur Nice, St Martin du Var. Tél.06.58.60.31.96.

AUXILIAIRE DE VIE sérieuse, expérimentée, véhiculée, permis B, diplômée, propose services à domicile pour personnes âgées : courses, repas, ménage, entretien, soins, garde de nuit. Disponible de suite. Tél.06.52.03.98.67.

AUXILIAIRE DE VIE diplômée, 22 ans d'expérience, propose ses services aux personnes âgées: aide à la toilette, ménage, cuisine, courses, promenades. Logement sur place souhaité. Tél.07.82.51.72.43.

GARDIENNAGE, SÉCURITÉ

Régisseur, intendant, gestionnaire de propriétés, de villas et de personnel. 23 ans d'expérience. Langue française Anglaise. Recherche poste en couple en 06. Disponible rapidement. Tél. 06.66.02.71.67.

ITALIEN la cinquantaine, dynamique, sportif, avec véhicule confortable cherche poste de CHAUFFEUR privé et garde du corps. Parlant français, espagnol, anglais. Secteur 06. Tél.06.38.49.10.57.

Retraité seul, français, véhiculé, cherche GARDIENNAGE + services sur Menton, sans rémunération, contre logement décent + garage. Tél.06.27.83.96.21.

MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE

PEINTRE MACON CARRELEUR, cherche emploi chez particuliers ou autres : piscine, carrelage, dallage, peinture, murs, rénovation, bien outillé, véhiculé, travail soigné. Libre de suite dans tous le département du Var. Tél. 06.61.75.97.13

PEINTRE équipé, 15 ans d'expérience, tous travaux de peinture intérieur/extérieur, faux plafonds, isolation, doublage, placoplâtre, cloisonnement. Tél.06.03.07.82.82.

Homme diplômé maçonnerie générale : carrelage, peinture, placo, décoration, plomberie, marbre, électricite, rénovation salle de bain, cuisine et parquet, cherche emploi. Tél.06.10.45.01.08

JARDINIER sérieux et dynamique, 21 ans d'expérience, spécialisé dans les tailles : haies, massifs, fruitiers, arbres... Remise en état des jardins. Enlèvement des déchets. CESU acceptés. Tél. 06.66.09.15.16

PRIX SANS CONCURRENCE : petits, moyens travaux rénovation et reprise. Tous corps d'état déclarés : électricité, maçonnerie, plomberie, carrelage, plancher moderne, etc... Travaux immédiats. Dep.06. Manolo Tél.07.83.09.71.03.

MACON avec matériels et camion, cherche emploi, effectue tous travaux de maçonnerie générale, façade, dallage, clôtures, dalles béton, carrelage, préparation piscine + plages, démolition, petits ou gros travaux, réparation toiture, nettoyage jardin et coupe d'arbres. Disponible de suite. Secteur Var. Tél.06.22.95.33.52.

MACON QUALIFIE, 35 ans d'expérience cherche emploi chez particulier, à la tâche ou à la journée : toutes rénovations et constructions, peinture, façades, clôture de jardin. Tél.06.32.12.66.95

MACON cherche travaux de maçonnerie générale, carrelage, murs en pierre, clôtures, peintures, etc... Tél.06.76.95.95.09.

MACON QUALIFIE outillé, excellent tailleur de pierres sèches, contruction de murs de soutènement, décoration, toute étanchéité, rénovation piscine, carrelage, façade, clôture de jardin, maçonnerie générale T.06.41.22.32.24.

MACON OHQ propose ses services pour tous types de rénovation intérieure / extérieure, à la journée ou à la tâche. Tél.07.84.83.36.47.

JARDINIER diplômé du CFPPA d'Antibes, équipé : tous travaux de jardinage, taille oliviers, taille agrumes, débroussaillage et entretien de jardin. CESU acceptés. Site internet : olivierjardinier.fr. Tél.06.20.27.05.67.

PHILIPPE 25 ans d'expérience peinture, enduit, stucco vénitien intérieur/extérieur, travail de qualité, cherche emploi. Tél : 07.78.36.84.69

MACON avec 20 ans d'expérience cherche emploi chez particulier ou en entreprise dans tous les domaines de la maçonnerie générale et étanchéité. Véhiculé. Disponible immédiatement. Tél. 06.27.41.88.29

CARRELAGE maçonnerie générale cherche emploi. Tél.06.23.03.65.29.

MACON POLYVALENT avec matériels : carrelage, dallage, tailleur de pierre, travaux de rénovation, peinture, étanchéité, terrasse ; murs en gabion, de soutènement en béton et pierres. Terrassements. 06.50.61.70.25 ou 06.95.95.22.65

PEINTRE-TAPISSIER cherche emploi salarié ou particulier. Effectue stuc, patine, peinture intérieur. Accepte déplacement, libre de suite. Forfait ou sur devis. Accepte petits travaux électricité et plomberie. Tél.06.28.38.73.83.

SECRÉTARIAT, BUREAUTIQUE

SECRETAIRE et assistante en gestion depuis plus de 30 ans, sérieuse, polyvalente, organisée, cherche emploi quelques heures/semaine.
Secteur Alpes maritimes.
TEL : 07.82.57.94.57

Professionnels,
vous cherchez à recruter :
NM MEDIA
04 93 18 70 00
GROUPE nice-matin
emploi@nicematin.fr

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2023 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

Avis d'Enquêtes

Communauté de communes
Alpes Provence Verdon « Sources de lumières »

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Annule et remplace le précédent
Avis suite a une erreur materielle

Par arrêté N° 394/2023 en date du 17 août 2023 annulant et remplaçant l'arrêté N° 383/2023 en date du 21 juillet 2023, le Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) couvrant les 41 communes de son périmètre à savoir à savoir Allons, Allos, Angles, Annot, Barrême, Beauvezer, Bleiux, Breux, Castellane, Castellet les Sausses, Chaudon-Norante, Clumanc, Colmars-les-Alpes, Demandolx, Entrevaux, La Garde, La Mure-Argens, La Palud sur Verdon, La Rochette, Lambruisse, Le Fugeret, Méailles, Moriez, Peyroules, Rougon, Saint-André-les-Alpes, Saint-Benoit, Saint-Jacques, Saint-Julien du Verdon, Saint-Lions, Saint-Pierre, Seusses, Senez, Soleilhas, Tartonne, Thorame-Basse, Thorame-Haute, Ubraye, Val de Chalvagne, Vergons et Villars-Colmars.

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population d'examiner le projet de SCoT arrêté en conseil communautaire le 11/04/2023 et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

Le SCoT, créé par la loi SRU en 2000, est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie. Elaboré pour vingt ans, il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat... Véritable document pivot, le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET ...) ce qui permet aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui.

L'enquête se déroulera du lundi 11 septembre 2023 à 9 heures au vendredi 13 octobre 2023 à 17 heures soit 33 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique se situe au siège de la CCAPV (97 Zone Artisanale – B.P2, 04170 Saint André les Alpes)

Par décision n° E23000031/13 du 02/05/2023, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille a désigné une commission d'enquête présidée par M. CROZES Didier composée de M. BOUZON Michel et M. MILANDRI Michel, membres titulaires.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée par courrier auprès de Monsieur le Président de la CCAPV, 97 Zone Artisanale – B.P2, 04170 Saint André les Alpes, par mail à scot@ccapv.fr ou par téléphone au 04 92 83 67 00.

Consultation du dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête est consultable en format papier aux jours et heures d'ouverture suivants, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles :
- Au siège de la CCAPV, 97 Zone Artisanale – BP 2 04170 Saint André les Alpes :
- du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à17h00
- A l'antenne de Castellane de la CCAPV, 263 avenue Frédéric Mistral 04120 Castellane: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- A la mairie d'Annot– Boulevard Saint-Pierre, Place du Grand Marché, 04240 Annot : du lundi au vendredi de 9h00 à12h00
- A la mairie d'Allos – 73'19 Rue de la Salle des Fêtes, 04260 Allos : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Le dossier pourra aussi être consulté via le site internet dédié : https://www.registre-numerique.fr/scot-ccapv. Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet dédié au SCoT de la CCAPV : http://scot.ccapv.fr. Un poste informatique, avec accès au dossier numérique, sera mis à disposition gratuitement dans chacun des lieux d'enquête précédemment cités.

Recueil des observations du public :

Pendant la durée de l'enquête publique exclusivement lundi 11 septembre 2023 à 9 heures au vendredi 13 octobre 2023 à 17 heures, les observations et propositions du public pouvant être :
- Consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les lieux listés ci-avant, aux jours et heures d'ouverture seul jours fériés et fermetures exceptionnelles
- Envoyées par courrier au siège de l'enquête publique à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête – Didier CROZES
La date limite de réception des observations par courrier est fixée au vendredi 13 octobre 2023 à 17h, cachet de la poste faisant foi.
- Déposées sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/scot-ccapv
- Transmises par messagerie électronique via l'adresse courriel suivante : scot-ccapv@mail.registre-numerique.fr

Permanences de la commission d'enquête :

Mairie d'Annot	Mairie d'Allos	Antenne CCAPV Castellane	Siege CCAPV St Andre les Alpes
lundi 11 septembre 2023 de 9h à 12h	mercredi 13 septembre 2023 de 9h à 12h	lundi 11 septembre 2023 de 9h à 12h	lundi 11 septembre 2023 de 9h à 12h
mercredi 20 septembre 2023 de 9h à 12h	mardi 26 septembre 2023 de 14h à 17h	mercredi 20 septembre 2023 de 9h à 12h	mercredi 20 septembre 2023 de 14h à 17h
jeudi 5 octobre 2023 de 9h à 12h	jeudi 5 octobre 2023 de 9h à 12h	mercredi 27 septembre 2023 de 9h à 12h	jeudi 5 octobre 2023 de 9h à 12h
vendredi 13 octobre 2023 de 14h à 17h (*)		vendredi 13 octobre 2023 de 14h à 17h (**)	vendredi 13 octobre 2023 de 14h à 17h

(*) les bureaux de la mairie seront ouverts exceptionnellement au public l'après-midi du 13 octobre
(**) les bureaux de l'antenne de Castellane de la CCAPV seront ouverts exceptionnellement au public jusqu'à 17h le 13 octobre 2023

Clôture de l'enquête, remise du rapport et des conclusions et suite du dossier

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. A l'issue d'un délai de trente jours, le Président de la commission d'enquête transmet au Président de la CCAPV le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera adressée à Monsieur le Préfet du département des Alpes de Haute Provence et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de la CCAPV ainsi que dans les communes couvertes par le SCoT aux jours et heures habituels d'ouverture, en Préfecture et sur le site internet http://scot.ccapv.fr, et ce pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article R 123-21 du code de l'environnement.

Le dossier de SCoT, éventuellement modifié, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Le Président,
Maurice LAUGIER

Vie des Sociétés

CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 10/09/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MARLANE

Objet social : Ventes en ligne/physique de kit artistique pour dessins d'enfants.

Siège social : 550, boulevard Pierre Delmas, 235, bd André breton, Les Jonquilles bat 9, 06600 Antibes

Capital : 1 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Antibes

Président : Monsieur Alan HAMIDA, demeurant 235, bd André breton, Les Jonquilles bat 9, 06600 Antibes

Directeur général : Monsieur Marouene EL MAZARI, demeurant 550, boulevard Pierre Delmas, 06600 Antibes

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque associé dans la SAS a un droit égal d'accès aux assemblées et de vote, conformément aux parts égales détenues dans la société.

Clause d'agrément : Les actions de la société ne peuvent être cédées à des tiers sans l'accord préalable des associées.

Alan

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale avec étude d'impact
Concernant le projet de « Reconstruction des 3 pontons permanents (Marriott, Carlton, Martinez) »
Commune de Cannese

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 2023-582 du 1er août 2023, une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale avec mise à jour de l'étude d'impact commune aux rechargements des plages, concernant le projet de reconstruction des 3 pontons permanents (Marriott, Carlton, Martinez) aura lieu :

Du lundi 11 septembre 2023 à 9 h au mercredi 11 octobre 2023 à 17 h inclus

SIEGE DE L'ENQUETE, LIEU DE PERMANENCE, DE CONSULTATION DES DOSSIERS ET DE MISE A DISPOSITION DU REGISTRE Capitainerie du port Pierre Canto, Boulevard de la Croisette, 06400 Cannes Tél. : 04 92 18 84 84

Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00

Pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que le registre à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par Monsieur le commissaire-enquêteur, seront déposés à l'adresse du lieu de permanence sus-citée où les intéressés pourront les consulter aux jours et heures habituels d'ouverture au public susvisé.

Les observations, propositions et contre-propositions et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au siège de l'enquête ; à la capitainerie du port Pierre Canto, à l'adresse ci-dessus, mais également envoyées par messagerie à l'adresse suivante : ddtmarm@alpes-maritimes.gouv.fr.

Elles devront être reçues au plus tard le mercredi 11 octobre 2023 à 17 h.

Elles seront tenues à la disposition du public au lieu de permanence de l'enquête susvisé, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes :

http://www.alpes-maritimes.gouv.fr dans les meilleurs délais.

Le dossier d'enquête ainsi que les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie de Cannes. Pendant la durée de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture :

http://www.alpes-maritimes.gouv.fr (Services de l'État dans les Alpes-Maritimes– Publications– Enquête publique). Par décision n°E23000022/06 en date du 22 juin 2023, le président du tribunal administratif de Nice désigne Monsieur Georgas REVINCI en tant que commissaire enquêteur et Madame Françoise ROUXEL, entant que commissaire-enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants :
Capitainerie du port Pierre Canto
Lundi 11 septembre 2023 de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Jeudi 21 septembre 2023 de 9 h à 12 h 30
Vendredi 29 septembre 2023 de 13 h 30 à 17 h
Mercredi 11 octobre 2023 de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités auprès du responsable du projet : la Commune de Cannes, à l'adresse : Hôtel de Ville, 1 Place Bernard Cornut Gentilles, CS 30140, 06400 Cannes, disponibles aux coordonnées téléphoniques : 04 97 06 40 00 – 04 97 06 47 68

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à la disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le service instructeur du projet (Direction départementale des territoires et de la mer, service maritime) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur adressera l'ensemble des pièces, accompagné de ses conclusions motivées dans un délai d'un mois, à la date de la clôture de l'enquête, au préfet des Alpes-Maritimes – Direction départementale des territoires et de la mer – service maritime – mission environnement marin.

La copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture : http://www.alpes-maritimes.gouv.fr (services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes – Publications – Enquête publique).

Le commissaire-enquêteur transmettra une copie de son rapport d'enquête et des conclusions motivées à la mairie de Cannes, où toute personne physique ou morale, concernée, pourra en prendre connaissance et demander communication, à ses frais, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture.

Le commissaire-enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à la Présidente du tribunal administratif de Nice.

Avis Administratifs

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

Réalisation d'une trémie, sur la RM6007, territoire de la commune de Cap d'Ail

La Métropole Nice Côte d'Azur souhaite réaliser une trémie sur la RM6007 sur le territoire de la commune de Cap d'Ail au droit du carrefour avec le boulevard du Général de Gaulle, afin de fluidifier le trafic de l'actuel carrefour à feux qui présente une saturation aux heures de pointe, saturation induisant :
- un phénomène de congestion sur les axes avels et amorts.
- des difficultés d'exploitation des tunnels Rainier III et A500.
- des reports de trafic vers les axes métropolitains dont la RM6098 à Eze,
- des difficultés pour les déplacements quotidiens des actifs.

Conformément à la délibération n°2.2 du 27 mars 2023, une concertation publique visant à associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, est mise en œuvre :
- du 11 septembre 2023 au 11 octobre 2023

Les panneaux de concertation présentant le projet seront mis à la disposition du public, pendant toute la durée de la concertation :
- sur supports papiers dans les locaux de la Mairie de Cap d'Ail (62, avenue du 3 Septembre), de la Mairie d'Eze (6, avenue du Jardin Exotique), et en Métropole Nice Côte d'Azur (ZAC de l'Arénas, immeuble le Plaza, 455, promenade des Anglais) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h,
- sur le site Internet de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Un registre de concertation papier sera mis à disposition en mairies de Cap d'Ail et d'Eze et en Métropole Nice Côte d'Azur afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant toute la durée de la concertation. Le public peut également consulter la présentation du projet et s'exprimer sur le site dématérialisé https://cp-tremie-capdail.nicecotedazur.org.

Une réunion publique sera organisée le mardi 3 octobre 2023 à 18h30 à la mairie de Cap d'Ail.

Le présent avis sera affiché par voie de presse, à la mairie de Cap d'Ail, à la mairie d'Eze et à la Métropole Nice Côte d'Azur. Il sera également mis en ligne sur le site internet de la Métropole Nice Côte d'Azur. Cet affichage aura lieu avant l'ouverture de la concertation du public et pendant toute sa durée.

Divers

DECLARATION D'ABSENCE

En application de l'article 123 du code civil, une requête en jugement déclaratif d'absence a été déposé devant le tribunal judiciaire de Grasse concernant : Monsieur Gérard VIOUT Né le 5 Juillet 1948 à COGOLIN (83). Ayant habité en dernier lieu Hôtel Alexandra, rue Pauline à Antibes (06600) qui n'a plus réapparu à son domicile depuis le 1er Décembre 2003.

Le 7 mars 2012, un jugement de présomption d'absence a été rendu par le Tribunal d'instance d'Antibes désignant son fils Monsieur Didier VIOUT en qualité d'administrateur légal.

Fait à Villard-de-Lans le 06/09/2023

ANNONCES LEGALES

309022

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALPES PROVENCE VERDON « SOURCES DE LUMIERES »

ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT AVIS
SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté N° 394/2023 en date du 17 août 2023 annulant et remplaçant l'arrêté N° 383/2023 en date du 21 juillet 2023, le Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) couvrant les 41 communes de son périmètre à savoir à savoir Allons, Allos, Angles, Annot, Barrême, Beauvezer, Blieux, Braux, Castellane, Castellet les Sausses, Chaudon-Norante, Clumanc, Colmars-les-Alpes, Demandolx, Entrevaux, La Garde, La Mure-Argens, La Palud sur Verdon, La Rochette, Lambruisse, Le Fugeret, Méailles, Moriez, Peyroules, Rougon, Saint-André-les-Alpes, Saint-Benoit, Saint-Jacques, Saint-Julien du Verdon, Saint-Lions, Saint-Pierre, Sausses, Senez, Soleilhas, Tartonne, Thorame-Basse, Thorame-Haute, Ubraye, Val de Chalvagne, Vergons et Villars-Colmars.

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population d'examiner le projet de SCoT arrêté en conseil communautaire le 11/04/2023 et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

Le SCoT, créé par la loi SRU en 2000, est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie. Elaboré pour vingt ans, il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat... Véritable document pivot, le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET…) ce qui permet aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui.

L'enquête se déroulera du lundi 11 septembre 2023 à 9 heures au vendredi 13 octobre 2023 à 17 heures soit 33 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique se situe au siège de la CCAPV (97 Zone Artisanale – B.P.2, 04170 Saint André les Alpes)

Par décision n° E23000031/13 du 02/05/2023, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille a désigné une commission d'enquête présidée par M. CROZES Didier composée de M. BOUZON Michel et M. MILANDRI Michel, membres titulaires.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée par courrier auprès de Monsieur le Président de la CCAPV, 97 Zone Artisanale – B.P.2, 04170 Saint André les Alpes, par mail à scot@ccapv.fr ou par téléphone au 04 92 83 67 00.

Consultation du dossier d'enquête :
Le dossier d'enquête est consultable en format papier aux jours et heures d'ouverture suivants, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles :
- Au siège de la CCAPV, 97 Zone Artisanale— BP 2 04170 Saint André les Alpes :
· du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
· le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à17h00
- À l'antenne de Castellane de la CCAPV, 263 avenue Frédéric Mistral 04120 Castellane: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- À la mairie d'Annot– Boulevard Saint-Pierre, Place du Grand Marché, 04240 Annot : du lundi au vendredi de 9h00 à12h00
- À la mairie d'Allos—7319 Rue de la Salle des Fêtes, 04260 Allos : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 Le dossier pourra aussi être consulté via le site internet dédié : https://www.registre-numerique.fr/scot-ccapv. Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet dédié au SCoT de la CCAPV : http://scot.ccapv.fr. Un poste informatique, avec accès au dossier numérique, sera mis à disposition gratuitement dans chacun des lieux d'enquête précédemment cités.

Recueil des observations du public :
Pendant la durée de l'enquête publique exclusivement lundi 11 septembre 2023 à 9 heures au vendredi 13 octobre 2023 à 17 heures, les observations et propositions du public peuvent être :
- Consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les lieux listés ci-avant, aux jours et heures d'ouverture sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles
- Envoyées par courrier au siège de l'enquête publique à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête – Didier CROZES

La date limite de réception des observations par courrier est fixée au vendredi 13 octobre 2023 à 17h, cachet de la poste faisant foi.
- Déposées sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/scot-ccapv - Transmises par messagerie électronique via l'adresse courriel suivante : scot-ccapv@mail.registre-numerique.fr

Permanences de la commission d'enquête

MAIRIE D'ANNOT	MAIRIE D'ALLOS	ANTENNE CCAPV - CASTELLANE	SIEGE CCAPV – ST ANDRE LES ALPES
lundi 11 septembre 2023 de 9H à 12H	mercredi 13 septembre 2023 de 9H à 12H	lundi 11 septembre 2023 de 9H à 12H	lundi 11 septembre 2023 de 9H à 12H
mercredi 20 septembre 2023 de 9H à 12H	mardi 26 septembre 2023 de 14H à 17H	mercredi 20 septembre 2023 de 9H à 12H	mercredi 20 septembre 2023 de 14H à 17H
jeudi 5 octobre 2023 de 9H à 12H	jeudi 5 octobre 2023 de 9H à 12H	mercredi 27 septembre 2023 de 9H à 12H	jeudi 5 octobre 2023 de 9H à 12H
vendredi 13 octobre 2023 de 14H à 17H (*)		vendredi 13 octobre 2023 de 14H à 17H (**)	vendredi 13 octobre 2023 de 14H à 17H

(*) les bureaux de la mairie seront ouverts exceptionnellement au public l'après-midi du 13 octobre

(**) les bureaux de l'antenne de Castellane de la CCAPV seront ouverts exceptionnellement au public jusqu'à 17h le 13 octobre 2023

Clôture de l'enquête, remise du rapport et des conclusions et suite du dossier

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. A l'issue d'un délai de trente jours, le Président de la commission d'enquête transmet au Président de la CCAPV le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera adressée à Monsieur le Préfet du département des Alpes de Haute Provence et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de la CCAPV ainsi que dans les communes couvertes par le SCoT aux jours et heures habituels d'ouverture, en Préfecture et sur le site internet http://scot.ccapv.fr, et ce pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article R123-21 du code de l'environnement.

Le dossier de SCoT, éventuellement modifié, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Le Président,
Maurice LAUGIER

307468

AVIS D'ATTRIBUTION

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Société Française d'Habitations Economiques (SA d'HLM)
1175 Petite Route des Milles – CS 40650
13457 Aix-en-Provence – Cedex 4 Téléphone : 04 13 57 04 30 – Télécopie : 04 13 57 04 84

PROCÉDURE :
Marché de travaux passé selon une procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

OBJET DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT :
Marché de travaux relatif à la réhabilitation de la résidence sociale « Les Iles Bleues » située à Saint
Clément de Rivière (34980).

LE MARCHÉ EST ALLOTI EN SIX LOTS TECHNIQUES :

• **MACRO-LOT N°1 COMPRENANT 6 FASCICULES :**

Fascicule N°1 : Gros œuvre/Démolition

Fascicule N°2 : Second œuvre/Embellissement

Fascicule N°3 : Menuiseries/Portes palières

Fascicule N°4 : Etanchéité

Fascicule N°5 : Couverture tuiles

Fascicule N°6 : VRD

• **LOT N°2 :** Menuiserie PVC

• **Macrot-Lot N°3 :** comprenant 2 fascicules :

Fascicule N°1 : Façades/ITE

Fascicule N°2 : Serrurerie/Métallerie

• **Lot N°4 :** Electricité

CE LOT COMPREND UNE OPTION : relève centralisé des compteurs

• **Lot N°5 :** Plomberie-CVC

• **Lot N°6 :** Panneaux photovoltaïques – Lot Optionnel

INFORMATIONS SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

LOT N°1 :
Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué :
EGM – 31 Impasse Jacquard – 34170 CASTELNAU LE LEZ
Montant du marché : 1 071 514,40 € HT
Date d'attribution du marché : 17/07/2023

LOT N°2 :
Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué :
ACCOPLAS – 3 bd Louis Villecroze – 13014 MARSEILLE
Montant du marché : 131 470,36 € HT
Date d'attribution du marché : 17/07/2023

LOT N°3 :
Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué :
EURL TRAITECH – 7 Avenue de Vienne – 66270 LE SOLER
Montant du marché : 186 140,90 € HT
Date d'attribution du marché : 17/07/2023

LOT N°4 :
Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué :
SARL NICOLAS – 32 Chemin du Mas de Cheylon – 30900 NIMES
Montant du marché : 220 738,31 € HT
Date d'attribution du marché : 17/07/2023

LOT N°5 :
Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué :
SARL NICOLAS – 32 Chemin du Mas de Cheylon – 30900 NIMES
Montant du marché : 367 293,33 € HT
Date d'attribution du marché : 17/07/2023

LOT N°6 : Infructueux

311544

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

AVIS DE MARCHÉ APPEL D'OFFRE STANDARD DIR24

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 04

POUVOIR ADJUDICATEUR
Provence Alpes Agglomération,
4 rue Klein 04000 Digne les Bains.
Adresse du profil acheteur:
https://provence-alpes-agglo.sudest-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_23446_962481.html

LES DOCUMENTS DU MARCHÉ SONT DISPONIBLES GRATUITEMENT EN ACCÈS DIRECT NON RESTREINT ET COMPLET, À L'ADRESSE SUIVANTE : http://provence-alpes-agglo.sudest-marchespublics.com.

LES OFFRES OU LES DEMANDES DE PARTICIPATION DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE :
http://provence-alpes-agglo.sudest-marchespublics.com.

INTITULÉ DU MARCHÉ: Assurance dommages aux bien de Provence Alpes Agglomération

DESCRIPTEUR PRINCIPAL: 66515200.

TYPE DE MARCHÉ: Services

DESCRIPTION SUCCINCTE: contrat d'assurance couvrant les risques DOMMAGES AUX BIENS

CE MARCHÉ EST DIVISÉ EN LOTS: Non

LIEU PRINCIPAL D'EXÉCUTION: Digne les Bains

CRITÈRES D'ATTRIBUTION: Tous les critères sont énoncés uniquement dans le règlement de consultation.

DURÉE DU MARCHÉ: 48 mois

CE MARCHÉ PEUT FAIRE L'OBJET D'UNE RECONDUCTION: non

DES VARIANTES SERONT PRISES EN CONSIDÉRATION: oui

OPTIONS: non

PROCÉDURE: Appel d'offres ouvert

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES: 26 Octobre 2023 à 12:00

LANGUE POUVANT ÊTRE UTILISÉE DANS L'OFFRE OU LA DEMANDE DE PARTICIPATION: français

DÉLAI MINIMAL PENDANT LEQUEL LE SOUMISSIONNAIRE EST TENU DE MAINTENIR SON OFFRE: 120 jours
(A compter de la date limite de réception des offres)

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS: 05 Septembre 2023 (avis intégral publié au BOAMP et JOUE)

311163

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
Nom complet de l'acheteur : ETAT - Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
DDT des Alpes de Haute Provence
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° national d'identification : 130 009 517 00017
Groupement de commande : Non

SECTION 2 : COMMUNICATION
Moyen d'accès aux documents de consultation : Lien URL vers le profil d'acheteur Lien vers le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : COLLOMB Hugo
Adresse mail du contact : hugo.collomb@onf.fr
N° téléphone du contact : 06 20 21 55 42

SECTION 3 : PROCÉDURES
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation :
- aptitude à exercer l'activité professionnelle
conditions / moyens de preuve : voir règlement de la consultation
- capacité économique et financière
conditions / moyens de preuve : voir règlement de la consultation
- capacités techniques et professionnelles
conditions / moyens de preuve : voir règlement de la consultation
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limites de réception des plis : Vendredi 29 septembre 2023 à 18 h 00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

SECTION 4 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ
Intitulé du marché : Ravin de Braguère - Reconstruction du dispositif
Code CPV principal : [4] [5] [2] [5] [2] [1] [2] [5]-[0]
Type de marché : Travaux
Description succincte du marché : Tranche ferme : reconstruction de 2 barrages en enrochements bétonnés (199 m3) - Tranche optionnelle : reconstruction de 3 barrages en enrochements bétonnés (319 m3)
Lieu principal d'exécution du marché : Commune de Val d'Oronaye
Durée du marché : Tranche ferme 40 jours – Tranches ferme + optionnelle : 70 jours

SECTION 5 : LOTS
Marché alloti : Non

SECTION 6 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Visite obligatoire : Oui
Détails sur la visite : une visite commentée des lieux est programmée le vendredi 15 septembre 2023 à 9 h 00. Le rendez-vous est fixé devant les bureaux de l'ONF à Barcelonnette.

Décision du Tribunal Administratif de MARSEILLE E23000031/13 du 02 Mai 2023

Arrêté n° 394/2023 du 17 août 2023 du Président de la CCAPV

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU PROJET D'ELABORATION DU SHEMA DE COHERENCE TERRITORALE (SCoT)

du 11 septembre au 13 octobre 2023

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Etabli par la Commission d'Enquête

Président : Didier CROZES

Membres : Michel BOUZON

Michel MILANDRI

SOMMAIRE

1. Objet et contexte de l'enquête

2. Désignation du commissaire enquêteur

3. Déroulement de l'enquête publique

3.1 Rencontres et réunions préalables

3.2 Composition du dossier mis à disposition du public

3.3 Information du public

3.4 Permanences

3.5 Visites de sites et rendez-vous

3.6 Climat général de l'enquête

4. Bilan général de l'enquête

5. Avis des personnes publiques associées ou consultées

6. Observations du public

7. Observations de la commission d'enquête

8. Remise du procès-verbal de synthèse

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du code de l'environnement et de l'arrêté du Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) n°394/2023 en date du 17 août 2023 prescrivant l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la commission d'enquête a rencontré le 20 octobre 2023, dans les locaux de la CCAPV, le Président de la CCAPV, Maître d'Ouvrage et autorité organisatrice, afin de lui communiquer les observations recueillies :

- des Personnes Publiques Associées,
- des organismes consultés,
- du public,
- des remarques de la commission d'enquête,

et consignées dans un procès-verbal de synthèse, objet du présent document.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le maître d'ouvrage est invité à faire connaître sous quinze jours ses réponses et compléments éventuels, soit au plus tard le 4 novembre 2023.

Ces 2 documents seront annexés au rapport d'enquête publique.

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

A la demande de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, il a été procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) suivant son arrêté en date 17 août 2023.

1. Objet et contexte de l'enquête.

PRESENTATION DU PROJET

Définie dans le cadre de la Loi SRU puis ALUR, l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 entrant en vigueur le 1ier avril 2021 vise à moderniser les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). Le contenu thématique plus souple s'articule autour de trois grands piliers :

- les activités économiques, dont les activités agricoles et commerciales,
- certains grands éléments de structuration des lieux de vie : offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services et densification ;
- la transition écologique et énergétique, notamment la valorisation des paysages et la gestion économe des espaces agricoles et forestiers (sans oublier les enjeux spécifiques à la montagne).

Les SCoT traduisent territorialement le concept de développement durable.

Ils doivent dès lors initier par leurs orientations, la liaison entre les composantes économiques, sociales et environnementales d'un même territoire afin d'en anticiper ses mutations et de les gérer de la façon la plus intégrée possible.

La démarche d'évaluation environnementale est conçue en ce sens comme outil d'aide à la décision et de gestion stratégique et opérationnelle de l'environnement sur le territoire.

Elle répond à un double objectif :

- réaliser un accompagnement technique et stratégique dès le début de la réalisation des documents du SCoT (PAS, DOO) qui vise à améliorer son efficience et sa plus-value environnementale,
- évaluer les incidences sur l'environnement du projet de SCOT et notamment justifier les choix retenus au regard de l'environnement pour construire le projet de territoire.

LE SCOT DE LA CCAPV

Le projet de territoire fixe une nouvelle ambition à travers le PAS qui a pour objectif de maintenir le territoire de la CCAPV dans une dynamique positive, grâce à un développement et une attractivité retrouvée. Ainsi, pour les 20 prochaines années, les élus ont retenu **une perspective de croissance moyenne de population de +0.64%/an,** perspective s'inscrivant dans la poursuite de la dynamique constatée entre 2008 et 2018.

Le SCoT a été conçu pour permettre de trouver le juste équilibre entre valorisation et préservation du cadre de vie et des ressources du territoire, en définissant une organisation territoriale adaptée qui serve le territoire dans un objectif d'adaptation durable aux différentes transitions climatiques et sociétales.

Par sa délibération du 11 avril 2023, le conseil communautaire prenait acte que le projet de SCoT avait fait l'objet d'une concertation et en tirait le bilan.

Il a alors arrêté le projet d'élaboration du SCoT.

2. Désignation de la commission d'enquête.

Le 17 avril 2023, Monsieur le Président de la CCAPV a sollicité la Présidente du Tribunal Administratif de MARSEILLE pour la désignation d'une commission d'enquête.

Le 02 mai 2023, par décision du Tribunal Administratif de MARSEILLE, la conduite de cette enquête a été confiée à Monsieur Didier CROZES comme Président, messieurs Michel BOUZON et Michel MILANDRI comme membres. Monsieur Michel BOUZON avait été désigné, dans un premier temps, comme membre suppléant.

Suite au désistement de Monsieur Philippe LEHOUX, commissaire enquêteur, le Tribunal Administratif (TA) de MARSEIILE a désigné Monsieur Michel BOUZON comme membre titulaire de la commission.

Le TA n'a pas jugé obligatoire la désignation d'un nouveau commissaire enquêteur suppléant.

Tous les commissaires enquêteurs sont inscrits sur la liste départementale d'aptitude des Alpes de Haute Provence.

3. Déroulement de l'enquête publique.

L'arrêté N° 394/2023 de Monsieur le Président de la CCAPV portant ouverture de l'enquête publique en vue de l'élaboration du SCoT, a été pris le 17 août 2023.

Cet arrêté fixe la période de l'enquête du lundi 11 septembre - 9 H au vendredi 13 octobre 2023 - 17 H.

Il en précise aussi les modalités de consultation du public et celles relatives au rapport d'enquête.

3.1 Rencontres et réunions préalables.

Une première rencontre a été programmée le vendredi 09 juin 2023 au siège de la CCAPV.

Etaient présents :

M. Maurice LAUGIER, Président de la CCAPV,

M. Jean-Louis CHABAUD, Vice-Président délégué au SCoT,

Mme Emeline LACOTE, Directrice à la CCAPV,

Mme Aurélie BOUFFIÉ, cheffe de projet SCoT à la CCAPV,

M. Patrice GOYER, co-dirigeant de la Sté ECOVIA - bureau d'études à Aix en Provence,

M. Didier CROZES, Président de la commission d'enquête

M. Michel MILANDRI, membre de la commission

M. Michel BOUZON, membre suppléant (devenu par la suite membre titulaire)

M. Philippe LEHOUX, membre excusé.

Les pièces du dossier ont été données au Président de la commission d'enquête le 10 juillet 2023, puis remises aux autres membres de la commission lors d'une réunion interne, le jeudi 13 juillet 2023.

Une réunion a eu lieu le 26 juillet 2023 afin, dans un premier temps, de parapher les dossiers qui seront mis à disposition dans les différents lieux de permanences, et dans un deuxième temps, de présenter l'analyse faite par le Bureau d'Etudes (BE) des différentes questions écrites posées par la Commission d'Enquête (C-E). Etaient présents à cette réunion : (Mr Michel BOUZON, Membre de la C-E, excusé) :

- Mme Audrey BOUFFIE, CCAPV
- Mr Patrice GOYER, BE ACOVIA
- Mr Didier CROZES, Président de la Commission d'Enquête
- Mr Michel MILANDRI, Membre de la Commission d'Enquête.

Les nombreuses thématiques du dossier SCOT ont largement été évoquées lors de cette réunion.

A la suite de l'annulation et du report de l'enquête prévue du 16 août au 22 septembre 2023, une nouvelle réunion a été organisée le 16 août 2023 au siège de la CCAPV pour arrêter les modalités de la nouvelle enquête qui a eu lieu du 11 septembre au 13 octobre2023.

Assistaient à cette réunion :

- Mme Emeline LACOTE, CCAPV
- Mme Audrey BOUFFIE, CCAPV
- Mr Didier CROZES, Président de la Commission d'Enquête
- Mr Michel MILANDRI, Membre de la Commission d'Enquête
- Mr Michel BOUZON, Membre de la Commission d'Enquête

Mr Olivier DUSAUTOIS, DGS de la CCAVP, est venu se présenter et évoquer le dossier du SCOT.

Durant toute la phase de préparation et pendant l'enquête publique de nombreux échanges, par mails principalement, ont eu lieu entre la CCAPV et la commission d'enquête.

3.2 Composition du dossier mis à disposition du public.

Le dossier relatif au projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), sous format papier et sous format électronique, réalisé avec le concours du BE, comporte cinq volets distincts :

0. Eléments complémentaires au dossier d'enquête publique

- SCOT CCAPV AL NICEMATIN 24 08 2023
- SCOT CCAPV AL publication PROVENCE 24 08 2023
- SCOT CCAPV AL HPI 25 08 2023 (1)
- SCOT CCAPV Note enjeux Etat
- SCOT CCAPV PAC Etat
- SCOT CCAPV bilan de la concertation
- SCOT CCAPV délibération arrêt

A. Projet d Aménagement Stratégique

- SCOT CCAPV PAS

B. Document d Orientations et d Objectifs

- Extrait DOO carte TVB
- SCOT CCAPV DOO

C. Annexes

- 1. SCOT CCAPV ANNEXE1 Lexique
- 2. SCOT CCAPV ANNEXE7 Résumé non technique
- 3. SCOT CCAPV ANNEXE2 diagnostic
- 4. SCOT CCAPV ANNEXE3 EIE
- 5. SCOT CCAPV ANNEXE4 justification choix retenus
- 6. SCOT CCAPV ANNEXE5 articulation documents rangs supérieurs
- 7. SCOT CCAPV ANNEXE6 Analyse incidences sur environnement
- 8. SCOT CCAPV ANNEXE8 Indicateurs de suivi
- 9. SCOT CCAPV ANNEXE9 fascicule administratif

D. Avis sur le projet

- SCOT-CCAPV additif-réponse-technique-avis-MRAE VF
- SCOTCCAPV avis PPA PPC Comite Commission Communes MRAE

3.3 Information du public.

Le dossier complet ainsi que le registre d'enquête ont été mis à disposition du public pendant 33 jours consécutifs dans 4 lieux d'accueil :

Mairie - Allos
Le Village
04260 Allos
www.mairie-allos.fr

Mairie - Annot
Grand place du Marché
04240 Annot
www.annot.com

Antenne CCAPV - Castellane
263 Boulevard Frédéric Mistral
04120 Castellane

Siège de la CCAPV
97, Zone Artisanale
04170 Saint-André-les-Alpes

du lundi 11 septembre 2023 au vendredi 13 octobre 2023 aux heures d'ouverture au public, sous format papier et sous format numérique à partir d'un poste informatique disponible à l'accueil.

Le dossier était également accessible sur le site Internet de la CCAPV ainsi que sur le site internet suivant **: https://www.registre-numerique.fr/scot-ccapv**

et à **l'**adresse email de dépôt des contributions **: scot-ccapv@mail.registre-numerique.fr.**

Il est à noter que le site de la CCAPV et de certaines communes a été inaccessible pendant quelques jours pour « rénovation ».

L'avis d'enquête publique a fait l'objet d'affichages ; un certificat d'affichage en début d'enquête, a été signé par les 41 Maires de la CCAPV. Les certificats en fin d'enquête sont attendus.

Cet affichage a été effectuée sur les panneaux d'affichage communaux. Les parutions réglementaires « annonces légales » dans la presse locale ont été réalisées :

- NICE MATIN : le 24 août 2023 et le 14 septembre 2023,
- LA PROVENCE : le 24 août 2023 et le 14 septembre 2023
- HAUTE PROVENCE INFO (HPI) : le 25 août 2023 et le 15 septembre 2023.

De plus cet avis a fait l'objet de parutions sur le site Internet de la CCAPV et de certaines communes.

Sur les 41 communes de la CCAPV 25 ont un site internet.

Il n'y a eu que 3 communes sur les 25 qui ont fait paraître un avis sur la tenue de l'enquête publique SCOT. Une quatrième communique les anciennes dates.

5 communes ont fait une parution sur leur page Facebook et 3 communes sur leur affichage « panneau-pocket ».

Durant toute la durée de l'enquête le public a pu formuler ses observations par voie électronique sur l'adresse dédiée et par écrit sur le registre papier mis à sa disposition aux heures habituelles d'ouverture des lieux de permanences.

Il avait aussi la possibilité d'adresser ses observations par courrier postal au siège de la CCAPV à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'Enquête.

3.4 Permanences.

La Commission d'Enquête s'est tenue à la disposition du public sur 4 lieux cités chronologiquement :

- **le lundi 11 septembre 2023 de 09 h 00 à 12 h 00 à :**
  - Siège de la CCAPV,
  - Mairie de ANNOT,
  - Antenne CCAPV, CASTELLANE,
- **le mercredi 13 septembre de 09 h 00 à 12 h 00 à :**
  - Mairie de ALLOS,
- **le mercredi 20 septembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00 à :**
  - siège de la CCAPV,

- **le mercredi 20 septembre 2023 de 09 h 00 à 12 h 00 à :**
  - Mairie de ANNOT,
  - Antenne CCAPV, CASTELLANE
- **Le mardi 26 septembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00 à :**
  - Mairie de ALLOS,
- **le mercredi 27 septembre de 09 h 00 à 12 h 00 à :**
  - Antenne CCAPV, CASTELLANE,
- **le jeudi 05 octobre 2023 de 09 h 00 à 12 h 00 à :**
  - Siège de la CCAPV,
  - Mairie de ANNOT,
  - Mairie de ALLOS,
- **le vendredi 13 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00 à :**
  - Siège de la CCAPV,
  - Mairie de ANNOT,
  - Antenne CCAPV, CASTELLANE.

Le vendredi 13 octobre 2023, à la clôture de l'enquête publique, la commission d'enquête s'est réunie au siège de la CCAPV et le Vice-Président délégué de la CCAPV a clos et paraphé les registres signés par les commissaires enquêteurs.

Les 4 registres d'enquête ont été remis à la Commission d'Enquête à cette date.

3.5 Visite de sites et rendez-vous.

- Il n y a pas eu de visite de site,
- la commission d'enquête a rencontré le 11 septembre 2023 le Maire de CASTELLANE pour connaître les raisons qui ont conduit le conseil municipal à se prononcer contre le projet de SCoT.

3.6 Climat général de l'enquête.

Les quinze permanences se sont déroulées dans les salles mises à la disposition des commissaires enquêteurs dans des conditions globalement satisfaisantes et dans un climat serein.

La participation du public à l'enquête n'a pas été importante dans les lieux de permanences.

Les personnes qui se sont déplacées ont manifesté un besoin d'information sur le projet et souvent une inquiétude pour leurs biens.

La plupart de ces observations verbales s'est traduite par le dépôt d'une contribution.

4. Bilan général de l'enquête.

La Commission d'Enquête constate :

Nombre de visiteurs sur le site : 105

Nombre de visites du site : 199

Nombre de téléchargements : 616

Nombre de visualisations : 904

Visites sans observation aux lieux de permanences : 19

- ALLOS : 3
- ANNOT : 13
- CASTELLANE : 0
- SIEGE CCAPV SAINT ANDRE : 9

Nombre d'observations :

- Sur le registre dématérialisé : 33 dont 9 sont des copies des registres d'enquête
- Sur les registres d'enquête :
  - ALLOS : 2
  - ANNOT : 12
  - CASTELLANE : 1
  - SIEGE CCAVP SAINT ANDRE : 1
- Par courrier : 0

Par ailleurs, aucune pétition n'a été portée à la connaissance de la commission.

Certaines personnes ont formulé des considérations orales mais elles n'ont pas voulu les formaliser par écrit.

5. Avis des personnes publiques associées ou consultées.

Sur les 13 organismes saisis par le maître d'ouvrage, il n'y a eu que 9 réponses. La commission d'enquête a sollicité l'avis de l'Office Français de la Biodiversité pour compléter les appréciations environnementales et l'UNICEM sur les carrières.

Il est recommandé de prendre connaissance de l'intégralité des réserves, recommandations et observations formulées. Celles-ci ont été rassemblées dans le dossier mis à la disposition du public.

L'un de ces avis a déjà fait l'objet d'une réponse de la part de la CCAPV qui figurerait dans le dossier d'enquête, il s'agissait de la MRAe.

Les autres réponses seront communiquées ultérieurement et figureront dans le rapport de la Commission d'Enquête, sachant que ce rapport sera communicable au public dès sa remise à la CCAPV.

Sur les 41 communes qui composent la CCAPV, seules 2 communes ont délibéré sur le projet mis en enquête publique, les avis sont donc réputés favorables pour celles qui n'ont pas répondues.

6. Observations du public.

Les observations ont été exprimées par le public sous deux formes :

- sur le registre, de façon manuscrite ou par insertion dans ce registre d'un texte pré-rédigé,
- par courrier électronique adressé à la commission d'enquête dans les formes prévues par l'arrêté du Président de la CCAPV prescrivant cette enquête,

Par ailleurs, des considérations orales ont été collectées par les commissaires enquêteurs lors des différentes permanences.

Les thèmes des observations sont très variés :
Environnement, transition écologique et énergétique
Mobilité
TVB cartographie et zones humides
Logement
Urbanisme, constructibilité, rénovation
Eau, ressource et captages
Services : médical, écoles, commerce local
Risques et nuisances
Energies renouvelables, implantations et photovoltaïque en toiture
ZAN
Forêt
Paysages
Biodiversité,
sans qu'il soit possible de toutes les rattacher à une thématique en raison des considérations générales de certaines ou des sujets abordés n'ayant pas de lien direct avec le SCoT (PLU et PLUi).

Toutes les observations, questions, remarques et demandes figurent dans un document dédié et annexé.

7. Observations de la Commission d'Enquête.

On pourra remarquer une implication minimaliste de la part des communes. Certes les mesures légales de publicité ont été respectées mais ce constat est basé sur le faible nombre de communes dotées d'un site internet ou d'un service en ligne, ayant relayé l'information relative à l'objet et à l'organisation de l'enquête publique. Internet et les réseaux sociaux sont pourtant de nos jours, des vecteurs de communication incontournables touchant un large public.

A l'exception d'une commune qui a formulé un avis défavorable au projet, tous les PPA, PPC ont donné un avis favorable assorti de questions, remarques, recommandations, réserves, dont le cumul important démontre le niveau d'intérêt porté à chacun des volets de ce projet structurant et à son importance pour le territoire couvert. Quant aux observations du public, elles n'expriment pas majoritairement une opposition frontale mais sont à considérer comme l'expression de possibles amendements du projet, des pistes alternatives ou de réflexion soumises à l'arbitrage des élus communautaires.

8. Remise du procès-verbal de synthèse.

La réglementation relative aux enquêtes publiques prévoit que *« la commission d'enquête rencontre dans la huitaine, le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose alors d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles par un mémoire en réponse ».*

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du code de l'environnement, ce procès-verbal de synthèse présente cette enquête et rassemble les observations recueillies lors de son déroulement.

Cette synthèse est suivie d'une série de questions qui sont apparues à l'examen du dossier, à la lecture des avis des personnes publiques associées et du recueil des observations du public.

Les réponses du responsable du projet figureront dans le rapport d'enquête qui sera remis dans le délai d'un mois à partir de la fin de l'enquête et elles seront très certainement examinées avec beaucoup d'attention par le public.

C'est pourquoi l'attention de la CCAPV est attirée sur l'intérêt d'apporter des réponses détaillées et complètes aux observations du public en attente de connaître la suite donnée à ses contributions.

L'ensemble des réponses contribuera aussi à construire l'avis motivé de la commission d'enquête sur le projet de SCOT présenté à l'enquête publique.

Le vendredi 20 octobre 2023 à 15 heures 30, la Commission d'enquête a remis et commenté le procès-verbal de synthèse des observations à Monsieur Maurice LAUGIER, Président de la CCAPV, document accompagné de 3 annexes :

Annexe 1 : Examen des observations des PPA,
Annexe 2 : Examen des observations du public,
Annexe 3 : Examen des questions de la commission d'enquête.

Remis à SAINT ANDRE LES ALPES, le 20 octobre 2023	
Le Président de la Commission d'Enquête	Le Président de la CCAPV
Signé Didier CROZES	Signé Maurice LAUGIER

Fait en 2 exemplaires dont 1 est remis à chaque signataire